



Bureau du surintendant
des faillites Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

An Agency of
Industry Canada

Le guide financier



L'ÉTUDIANT DE NIVEAU
POSTSECONDAIRE

Canada



Protéger l'intégrité
du système
d'insolvabilité

Protecting the
Integrity of the
Insolvency System

RÉDACTEURS

Vivian Cousineau
Catherine Dupont
Philippe Lacasse
Geneviève Lavigne
Patrick Veilleux

GRAPHISME

Roger Langlois

RÉVISION/TRADUCTION

Matthew Bonsall
Manon Brunet
Line Nadeau
Anny Robert



© Industrie Canada, 2005
N° de cat. lu76-2/2005F
ISBN 0-662-79438-9
54273B

Au sujet du BSF

Le Bureau du surintendant des faillites (BSF) est un organisme du gouvernement du Canada qui est chargé de surveiller l'application de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI), et de s'assurer que la Loi réponde aux besoins du marché. Le BSF tient un registre public de toutes les faillites, les propositions et les mises sous séquestre. Le BSF établit des normes et des lignes directrices à l'égard des syndic de faillite et assure la conformité.

Les syndic de faillite travaillent auprès de particuliers et d'entreprises ayant des dettes insurmontables. Les débiteurs peuvent choisir parmi deux options fondamentales. Ceux-ci peuvent déposer une proposition auprès des créanciers afin d'établir un échéancier de remboursement. Or, si cela n'est pas possible, les débiteurs peuvent faire faillite en vertu de la LFI. Dans le cas d'une faillite, le syndic vend les biens du débiteur afin de rembourser les créanciers.

Au sujet de l'éducation des débiteurs

Bien que l'éducation des débiteurs ne fasse pas partie du mandat d'organisme de réglementation du BSF, il s'agit d'une de nos valeurs de base. Nous sommes continuellement à la recherche de solutions novatrices pour enseigner aux gens les enjeux liés à l'endettement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de se sortir de l'endettement, consultez le site : www.osb-bsf.ic.gc.ca

Nous ne pouvons toutefois pas faire une telle publication sans l'aide de collaborateurs. Nous les remercions tous pour leurs commentaires et suggestions. Leur aide nous est précieuse. Vous trouverez dans ce document des hyperliens à leurs sites Web et nous vous encourageons d'y aller les visiter. Ces sites contiennent de l'information détaillée sur les sujets que nous traitons dans le présent document.

Nous aimerions surtout remercier l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) pour nous avoir fourni des conseils judicieux et nous avoir permis d'utiliser de leur matériel dans ce bouquin.

L'ACFC est un nouvel organisme indépendant dont le mandat est de protéger les consommateurs de services financiers et de les aider à accroître leurs connaissances dans ce domaine. L'ACFC a été mise sur pied par le gouvernement fédéral en 2001 pour renforcer la surveillance du secteur financier dans l'optique des consommateurs et pour aider ces derniers à en apprendre davantage sur le secteur. L'ACFC est chargée de surveiller les institutions financières sous réglementation fédérale tel que les banques, sociétés de fiducie et de prêt, et sociétés d'assurances sous réglementation fédérale, pour s'assurer qu'elles se conforment aux lois et aux règlements fédéraux qui leur sont applicables. Elle s'occupe également d'informer et d'éduquer les Canadiens au sujet des produits et des services financiers qui leur sont offerts, et de leurs droits et responsabilités en qualité de consommateurs des produits et services financiers. L'ACFC publie un certain nombre de brochures, rapports et guides à l'intention des consommateurs canadiens de services financiers. Pour obtenir une liste des publications ou recevoir une publication gratuite, vous êtes invités à communiquer avec le Centre de communications avec les consommateurs de l'ACFC au numéro sans frais 1-866-461-2232. Vous pouvez également visiter le site Web de l'Agence à l'adresse www.fcac-acfc.gc.ca pour consulter les publications en direct.

Nous aimerions aussi remercier l'Office de la protection du consommateur du Québec pour leur aide. L'Office de la protection du consommateur du Québec a été créé en 1971 et est devenu un organisme autonome depuis 1980. Sa mission est d'assurer la reconnaissance et le respect des droits des consommateurs. Aussi l'Office veille, sur le plan social, à assurer un meilleur équilibre du rapport de forces entre le consommateur et le commerçant. Les transactions sur le marché de la consommation sont en effet caractérisées par la disproportion des informations et des ressources financières dont disposent les parties de même que par le déséquilibre de leurs compétences tant techniques que juridiques. Vous pouvez consulter leur site Web à l'adresse suivante: www.opc.gouv.qc.ca

Le guide financier

L'ÉTUDIANT DE NIVEAU POSTSECONDAIRE

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la secrétaire générale du BSF aux coordonnées suivantes :

Vivian Cousineau
Secrétaire générale du BSF
365, avenue Laurier Ouest, 8e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Téléphone : (613) 941-2694
Télécopieur : (613) 946-9205
Courriel : cousineau.vivian@ic.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDES POSTSECONDAIRES : PARTIR DU BON PIED	1
GÉRER SON ARGENT	4
Première étape : Évaluez votre situation personnelle et financière	4
Deuxième étape : Fixez-vous des objectifs personnels et financiers	4
Troisième étape : Établissez un budget	5
Quatrième étape : Inscrivez vos dépenses	5
Cinquième étape : Comparez votre budget avec vos dépenses réelles	5
Sixième étape : Faites un suivi de votre situation financière et révisez votre budget	6
Feuille de travail 1 : Déterminez vos objectifs	7
Feuille de travail 2 : Classez vos objectifs par ordre de priorité	7
Feuille de travail 3 : Trouvez la façon d'atteindre vos objectifs	8
Budget étudiant	10
ÉPARGNE ET INVESTISSEMENT	13
Première étape : Quel est votre profil d'investisseur?	13
Deuxième étape : Comment épargner?	13
Troisième étape : Où investir?	15
Conseils	17
IMPÔTS SUR LE REVENU	18
Qu'est-ce que c'est?	18
Qu'est-ce qu'une déduction fiscale et un remboursement d'impôt?	18
Ai-je droit à des avantages si je suis étudiant?	18
Ne pas se faire imposer	19
Déduction d'impôt	19
QUEL TYPE DE CRÉDIT ME CONVIENT LE MIEUX?	21
Quelques notions d'économie	21
Prêts étudiants	22
Cartes de crédit	22
Marge de crédit personnelle	23
Prêt personnel	23
Vente à tempérament	24
Prêt hypothécaire	25
COMPTES ET SERVICES BANCAIRES	26
Compte bancaire	26
Services bancaires	27
Frais de service	27
TRUCS POUR ÉCONOMISER	29
Emploi	30
Emploi pendant l'année scolaire	30
Emploi d'été	32

S'HÉBERGER	33
Où puis-je vivre?	33
Choix	34
Le bail	35
Recherche d'un logement	35
Le déménagement	36
Le branchement des services	37
TRANSPORT	39
Comment se déplacer	39
Option voiture	39
Trois façons d'avoir un véhicule	41
Autres solutions	43
PLAIGNEZ-VOUS	45
Première étape : Communiquez avec le vendeur	45
Deuxième étape : Communiquez avec le siège social	45
Troisième étape : Communiquez avec les services gouvernementaux et les organismes de protection des consommateurs	45
Quatrième étape : En dernier recours, adressez-vous aux tribunaux	45
Exemple de lettre de plainte	46
FRAUDES	47
Types de fraudes	47
Conseils aux consommateurs	47
Conseils de sécurité	48
Dix moyens de protéger vos cartes de crédit	48
Dix conseils de sécurité pour l'utilisation des guichets automatiques et le paiement direct	49
QUESTIONNAIRE	51
Vrai ou faux?	51
Choix multiples	52
CORRIGÉ	55

ÉTUDES POSTSECONDAIRES : PARTIR DU BON PIED

Les études postsecondaires ont de nos jours pris une grande importance dans la recherche et la poursuite de l'indépendance et de la sécurité financière. C'est donc une expérience valorisante et en même temps éternante de recevoir une offre d'admission d'une institution postsecondaire.

Toutefois, une telle expérience apporte son lot de décisions lourdes de conséquences, entre autres, l'horaire des cours, le financement des études et le logement, le transport ainsi que l'emploi. Que vous soyez étudiant à temps plein ou à temps partiel, vous aurez des choix à faire en ce qui a trait à ces divers aspects de la vie étudiante. Chacun de ces aspects vous présente des options, certaines étant plus avantageuses que d'autres. Il s'agit de choisir celles qui conviennent le mieux à votre situation.

Le document que vous vous apprêtez à lire vise justement à vous présenter ces diverses options. Le but n'est pas de vous imposer des choix, mais plutôt de vous fournir de l'information afin de vous aider à prendre les décisions qui se prêtent à votre situation et qui rendront votre cheminement scolaire le plus agréable possible.

Pour ce faire, nous aborderons en détail les sections qui suivent. Consultez celles qui, à votre avis, pourraient vous être bénéfiques. Si vous avez besoin de renseignements additionnels, chaque section vous dirige vers d'autres sites Web.

GÉRER SON ARGENT

Le principe de base d'un budget est d'établir ses dépenses en fonction de ses revenus. La dérogation à ce principe amène à coup sûr l'endettement. Il faut donc voir le budget comme un outil de gestion qui vous permettra d'optimiser l'utilisation de vos ressources en vue d'atteindre vos buts et de satisfaire vos besoins. Pour ce faire, on vous présente les six étapes à suivre pour élaborer et gérer un budget.

Première étape : Évaluez votre situation personnelle et financière

Deuxième étape : Fixez-vous des objectifs personnels et financiers

Troisième étape : Établissez un budget

Quatrième étape : Inscrivez vos dépenses

Cinquième étape : Comparez votre budget avec vos dépenses réelles

Sixième étape : Faites un suivi de votre situation financière et révisez votre budget

ÉPARGNE ET INVESTISSEMENT

Nous souhaitons tous un jour ou l'autre économiser un peu de sous et surtout faire fructifier notre argent. Un placement est une bonne façon d'investir de l'argent en vue d'en retirer un rendement ou un gain (un revenu de placement). À première vue, le monde du placement paraît complexe. Nous tenterons d'y voir un peu plus clair en présentant les étapes d'un bon investissement :

Première étape : Quel est votre profil d'investisseur?

- Délimiter vos objectifs financiers.

Deuxième étape : Épargner

- À quoi ça sert d'épargner?
- Comment fait-on pour épargner?
- Quels sont les taux d'intérêt sur l'épargne?

Troisième étape : Où investir?

- Quels sont les types de placements

IMPÔT SUR LE REVENU

L'impôt, c'est la contribution de chacun pour payer les services et les biens que l'État fournit. L'impôt sur le revenu est imputé sur les sommes que vous acquérez au cours de l'année. À chaque paie, on vous retire une fraction de votre revenu.

En accumulant toutes vos déductions fiscales et en les soustrayant de votre revenu brut, vous obtenez le montant sur lequel vous serez imposé. Le remboursement d'impôt est le montant qui excède ce qu'aurait dû être votre contribution et est donc ce que l'administration aura à vous rembourser. En tant qu'étudiant, vous avez droit à diverses déductions fiscales de sorte que la majorité d'entre vous reçoit un remboursement complet. Nous vous suggérons de mettre ce qui vous est imposé dans un « compte d'épargne ». C'est une façon forcée d'économiser.

QUEL TYPE DE CRÉDIT ME CONVIENT LE MIEUX?

Comparez les risques et les bénéfices d'un prêt étudiant, d'une carte de crédit, d'une ligne de crédit, d'un prêt personnel, d'une vente à tempérament et d'un prêt hypothécaire. Voyez les différents forfaits qu'offrent les institutions financières et analysez l'effet des intérêts sur le coût total de vos dépenses.

COMPTES ET SERVICES BANCAIRES

Que vous fassiez affaire avec une banque, une association de crédit ou une caisse populaire, cette section vous renseignera sur les principaux produits et services offerts par les institutions financières. On vous donnera donc l'occasion de comprendre davantage cet univers afin de mieux protéger, gérer et même économiser votre argent. Comparez les comptes d'épargne avec les comptes chèques et comprenez les différents frais de service afin d'épargner les dollars que vous avez travaillé si fort pour amasser.

TRUCS POUR ÉCONOMISER

En tant qu'étudiant, vous êtes à l'affût de moyens pour économiser. Qui ne cherche pas à faire plus avec moins? Cette section pourrait vous donner quelques idées en la matière et ainsi vous être d'une grande utilité. On vous donnera des petits trucs pratiques qui pourront vous aider à ménager votre argent en limitant vos droits de scolarité et vos frais de transport, d'assurance et de services bancaires.

EMPLOI ÉTUDIANT

L'habileté à se suffire financièrement, en partie ou en totalité, est un signe d'indépendance, de débrouillardise, d'autonomie et de maturité. C'est une étape qu'il nous faut franchir pour accéder au monde des adultes. Cette section vous présentera des conseils et des points de vue en ce qui a trait aux emplois pour les étudiants. Vous pourrez vous renseigner sur les emplois d'été et sur les emplois accessibles à l'année. On vous donnera aussi des conseils pour vous aider dans la recherche de travail.

S'HÉBERGER

Que vous soyez étudiant à temps plein ou à temps partiel, divers choix s'offrent à vous quant au logement. Chacune des options n'a pas que des avantages. Il s'agit de peser le pour et le contre en vous inspirant des renseignements présentés dans cette section.

On étudiera la possibilité de rester à la maison et celle de quitter le nid familial. Pour ceux qui veulent voler de leurs propres ailes, on présentera les avantages et les inconvénients de la résidence, de l'appartement et de la chambre d'hôte. On vous guidera aussi dans le branchement de vos services et la signature du bail et on vous donnera des conseils pour économiser sur le coût de la vie en appartement.

TRANSPORT

Le transport est une composante importante de l'indépendance de l'étudiant de niveau postsecondaire. Sans cela, comment socialiser, explorer et découvrir les merveilles qu'offre la vie étudiante. Voyez donc comment combler le besoin de vous déplacer lors de vos études. Faites la lecture de nos études et décidez si l'achat d'une voiture est le bon choix pour vous. Si oui, regardez nos conseils concernant le financement, et rajoutez les coûts d'entretien de votre voiture pour élaborer un budget automobile. Si vous choisissez de vous priver d'un véhicule, voyez quelles sont les solutions qui s'offrent à vous.

PLAIGNEZ-VOUS

La politesse et la diplomatie, c'est connu, sont des atouts dans notre société. Cela dit, les biens et les services qui sont la cible de nos investissements doivent satisfaire nos attentes. Saviez-vous que 96 % des gens insatisfaits ne se plaignent pas et par conséquent n'obtiennent pas entièrement ce pour quoi ils ont payé?

Si vous éprouvez une insatisfaction, suivez les étapes énoncées dans cette section.

Première étape : Communiquez avec le vendeur, le détaillant ou l'entreprise.

Deuxième étape : Communiquez avec le siège social et adressez-vous au service à la clientèle.

Troisième étape : Communiquez avec les services gouvernementaux et les organismes de protection du consommateur selon votre situation.

Quatrième étape : En dernier recours, entamez une procédure judiciaire.

FRAUDES

Personne n'est à l'abri des fraudeurs. Par exemple, on y retrouve la publicité trompeuse, le télémarketing frauduleux, la vente en réseau par cooptation (communément appelée vente à paliers multiples) et la vente pyramidale, les pratiques commerciales déloyales et la fausse monnaie.

Cette section vous donnera un aperçu des types de fraudes et vous offrira des conseils pratiques pour éviter d'en être la cible.

QUESTIONNAIRE

Maintenant que vous avez lu les différentes sections et que vous êtes devenu un étudiant spécialiste du domaine de la finance, vérifiez vos connaissances à l'aide de la section [Questionnaire](#). Répondez au questionnaire et comparez vos réponses avec les nôtres.

GLOSSAIRE

Les termes utilisés pour parler des finances et du budget sont nombreux, et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Si certains d'entre eux vous posent problème, consultez le glossaire qui se trouve à l'adresse suivante : www.yourmoney.cba.ca/fr/glossary.cfm

GÉRER SON ARGENT

Le budget, quelle tâche ennuyante et fastidieuse! Voyez plutôt le budget comme un outil de gestion qui vous permettra d'optimiser l'utilisation de vos ressources en vue d'atteindre vos buts et de satisfaire vos besoins.

Pourquoi devriez-vous établir un budget?

- Pour pallier d'éventuelles difficultés financières (perte d'emploi, retard dans les paiements, etc.)
- Pour réaliser des projets à court ou à long terme (achat d'une voiture, voyage, etc.)
- Pour avoir sa situation financière bien en main et savoir où va son argent.

Principe de base d'un budget

Le principe de base d'un budget est d'établir ses dépenses en fonction de ses revenus. La dérogation à ce principe amène à coup sûr l'endettement.

Comment faire un budget?

La démarche de planification budgétaire peut être divisée en six étapes. Voyons chacune d'entre elles.

PREMIÈRE ÉTAPE : ÉVALUEZ VOTRE SITUATION PERSONNELLE ET FINANCIÈRE

Avant toute chose, vous devez prendre un moment de réflexion et évaluer votre situation personnelle et financière. Posez-vous les questions suivantes :

- Quels sont mes besoins?
- Quelles sont mes valeurs relativement à l'argent?
- Comment va ma situation financière?

DEUXIÈME ÉTAPE : FIXEZ-VOUS DES OBJECTIFS PERSONNELS ET FINANCIERS

Chaque personne a des objectifs plus ou moins précis, selon sa situation personnelle et financière. Ce peut être, par exemple, le fait de déménager en appartement, de s'acheter une planche à neige ou de partir en voyage. La meilleure façon d'arriver à vos fins est de déterminer précisément quels sont vos objectifs à court, à moyen et à long terme. De plus, classez-les par ordre de priorité. Vous pourrez ensuite dresser un plan d'action pour atteindre ces buts.

Vos objectifs doivent :

- **être réalistes**
Un étudiant travaillant à temps partiel ne peut habituellement pas acheter une maison.
- **être précis et mesurables**
Je veux économiser 1 200 \$ pour aller en voyage.
- **avoir une durée déterminée**
Je veux rembourser mon prêt auto en trois ans.
- **prévoir les actions à entreprendre pour les réaliser**
Je veux faire virer automatiquement 100 \$ par mois de mon compte chèques à mon compte d'épargne.

Feuille de travail 1 : Déterminez vos objectifs (page 7)

Feuille de travail 2 : Classez vos objectifs par ordre de priorité (page 7)

Feuille de travail 3 : Trouvez la façon d'atteindre vos objectifs (page 8)

TROISIÈME ÉTAPE : ÉTABLISSEZ UN BUDGET

Utilisez la grille proposée à la page 10 pour établir votre budget. Vous devez planifier vos revenus et vos dépenses pour une période d'un mois. Essayez d'être le plus réaliste possible dans votre prévision budgétaire! Il faut tenter de prévoir les dépenses imprévues dans votre budget. De plus, n'oubliez pas de tenir compte de vos objectifs préalablement définis.

- Sachez qu'il existe bien des façons d'établir un budget; le budget peut être quotidien, hebdomadaire ou mensuel. Certains sont très détaillés, alors que d'autres le sont moins. L'important est de trouver un budget qui vous convient. N'hésitez pas à adapter ce budget à votre situation.
- Pour un budget mensuel, vous devez convertir vos dépenses ou vos revenus en montant mensuel. Lorsqu'il s'agit d'une dépense hebdomadaire, multipliez par 4,3 (p. ex. 55 \$ d'épicerie par semaine x 4,3 = 236,50 \$ par mois).
- Un poste budgétaire est une catégorie de dépenses. Par exemple, le loyer est un poste budgétaire, tout comme les vêtements.
- Dans votre prévision budgétaire, n'oubliez pas de tenir compte de certaines grosses dépenses, comme un déménagement, la rentrée scolaire, les cadeaux, etc.

À éviter

Pour que votre budget soit le plus fidèle possible à la réalité, vous devez être honnête. Voici ce qu'il faut éviter lors de l'élaboration de votre budget :

- Oublier ou diminuer volontairement des dépenses.
- Surestimer ses revenus (il est préférable d'être conservateur).
- Utiliser les revenus du mois suivant pour équilibrer son budget du mois courant.
- Miser sur sa capacité d'emprunt pour combler un déficit.

QUATRIÈME ÉTAPE : INSCRIVEZ VOS DÉPENSES

Il s'agit d'une étape parfois rebutante mais combien révélatrice! Pendant un mois, prenez note de toutes vos dépenses aussi minimales soient-elles. Vous saurez enfin où va votre argent.

Pour inscrire toutes vos dépenses, un petit calepin peut faire l'affaire.

Voici quelques conseils supplémentaires :

- Conservez les reçus de tous vos achats.
- Utilisez un compte chèques dont le relevé vous permet de savoir l'endroit où vos achats ont été faits, les montants dépensés et ce que vous avez acheté (nourriture, vêtements, divertissement, etc.).
- Vous devez savoir quand vous recevez de l'argent, quand vous en dépensez et quand les factures doivent être payées.
- Vous devez vérifier vos relevés de cartes de crédit.
- Il est utile de tenir des dossiers à jour sur nos finances. Insérez-y les chèques annulés, les factures, les relevés de cartes de crédit, etc.

Source : Association des banquiers canadiens, Savoir gérer son argent

CINQUIÈME ÉTAPE : COMPAREZ VOTRE BUDGET AVEC VOS DÉPENSES RÉELLES

À la fin du mois, comparez votre budget établi (troisième étape) avec le registre de vos dépenses (quatrième étape). Pour ce faire, remplissez la troisième colonne (revenus réels et dépenses réelles) de votre budget. Le fait de comparer vos dépenses estimatives avec vos dépenses réelles vous en dit long sur votre situation financière. L'écart entre les deux vous indique les postes budgétaires sous-estimés ou surestimés. Vous serez alors apte à prendre des mesures correctives si cela s'avère nécessaire.

SIXIÈME ÉTAPE : FAITES UN SUIVI DE VOTRE SITUATION FINANCIÈRE ET RÉVISEZ VOTRE BUDGET

Vous devez évaluer et rajuster régulièrement votre budget. Vous permet-il encore de répondre à vos besoins et d'atteindre vos objectifs? Devriez-vous modifier certains postes budgétaires à la hausse ou à la baisse? Ces modifications devraient vous permettre de redresser ou d'équilibrer votre situation financière. N'oubliez pas qu'un budget doit être flexible : vos besoins, vos valeurs et vos revenus changent au fil du temps.

Rappel des principes de base

- Établir ses dépenses en fonction de ses revenus.
- Faire des prévisions budgétaires qui tiennent compte de la réalité et non de vos désirs.
- Avoir la discipline, pour un certain temps, d'écrire toutes ses dépenses.
- Avoir un budget flexible, afin de faire face à différentes situations.

Que faire lorsque notre budget est déficitaire?

Si, après avoir fait la démarche budgétaire, votre budget ne balance pas, voici quelques conseils :

- Diminuez vos dépenses. Certains postes budgétaires peuvent être réduits, d'autres pas. Les dépenses fixes (p. ex. le loyer) sont difficiles à réduire. Par contre, les dépenses variables (p. ex. transport) peuvent parfois être limitées. Il faut distinguer les dépenses essentielles et utiles de celles qui peuvent attendre.
- Consultez la section [Trucs pour économiser](#)
- Augmentez vos [revenus](#)

Vous voulez en savoir davantage?

- Procurez-vous le document intitulé *Savoir gérer son argent*, publié par l'Association des banquiers canadiens. Il est offert gratuitement à l'adresse www.cba.ca
- Les organismes de conseil en crédit à but non lucratif offrent généralement des services de planification budgétaire. Visitez l'adresse www.creditcounsellingcanada.ca pour trouver celui qui œuvre dans votre région.
- Les associations de consommateurs peuvent aussi vous aider. Consultez le Guide du consommateur canadien à l'adresse suivante : www.consommateur.ic.gc.ca/guide

Feuille de travail 1 : DÉTERMINEZ VOS OBJECTIFS

Utilisez cette feuille pour inscrire vos objectifs. Ceux-ci peuvent concerner diverses sphères de votre vie, telles que la famille, les loisirs, le travail, l'école, les finances, etc.

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____
- 6 _____
- 7 _____
- 8 _____
- 9 _____
- 10 _____
- 11 _____
- 12 _____
- 13 _____
- 14 _____
- 15 _____

Feuille de travail 2 : CLASSEZ VOS OBJECTIFS PAR ORDRE DE PRIORITÉ

Habituellement, nos objectifs sont nombreux. Comme nos ressources sont limitées, nous devons cependant faire des choix. Utilisez cette feuille pour choisir les objectifs les plus importants à vos yeux et classez-les par ordre de priorité. De plus, indiquez s'il s'agit d'un objectif à court, à moyen ou à long terme.

1 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
2 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
3 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
4 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
5 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
6 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
7 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
8 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
9 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>
10 _____	court terme <input type="checkbox"/>	moyen terme <input type="checkbox"/>	long terme <input type="checkbox"/>

FEUILLE DE TRAVAIL 3 : TROUVEZ LA FAÇON D'ATTEINDRE VOS OBJECTIFS

Maintenant que vous savez ce que vous voulez, vous devez réfléchir au moyen d'y arriver. En effet, il ne suffit pas seulement de déterminer vos objectifs et de les classer par ordre de priorité pour qu'ils se réalisent! Vous devez dresser un plan d'action.

Premier objectif _____

De quelles ressources ai-je besoin pour atteindre cet objectif?

Que puis-je faire dès maintenant pour tenter d'atteindre cet objectif?

Deuxième objectif _____

De quelles ressources ai-je besoin pour atteindre cet objectif?

Que puis-je faire dès maintenant pour tenter d'atteindre cet objectif?

Troisième objectif _____

De quelles ressources ai-je besoin pour atteindre cet objectif?

Que puis-je faire dès maintenant pour tenter d'atteindre cet objectif?

Quatrième objectif _____

De quelles ressources ai-je besoin pour atteindre cet objectif?

Que puis-je faire dès maintenant pour tenter d'atteindre cet objectif?

Cinquième objectif _____

De quelles ressources ai-je besoin pour atteindre cet objectif?

Que puis-je faire dès maintenant pour tenter d'atteindre cet objectif?

BUDGET ÉTUDIANT

Mois : _____

REVENUS MENSUELS		
Revenus	Prévu	Réel
Salaire net 1		
Salaire net 2		
Commission		
Bourses		
Prêts étudiants		
Intérêts, dividendes		
Remboursement d'impôt		
Pension alimentaire pour enfants ou allocation familiale		
Contribution parentale		
Autres revenus		
Total des revenus mensuels	\$	\$

DÉPENSES MENSUELLES		
Dépenses fixes	Prévues	Réelles
Loyer ou hypothèque		
Eau		
Téléphone		
Électricité		
Chauffage		
Câblodistribution ou chaînes spécialisées		
Internet		
Remboursement de prêts		
Épargne		
Autres		
Contrats de travail (services ménagers, etc.)		
Autres		
Total des dépenses fixes	\$	\$

Dépenses irrégulières	Prévues	Réelles
Droits de scolarité		
Taxes (municipales, scolaires, d'eau)		
Assurance auto		
Immatriculation de la voiture		
Permis de conduire		
Autres assurances (vie, maladie, habitation, etc.)		
Abonnements		
Autres		
Total des dépenses irrégulières	\$	\$

Dépenses variables	Prévues	Réelles
Alimentation :		
Épicerie		
Restaurant		
Dépanneur ou cafétéria d'école		
Transport :		
Essence		
Entretien et réparation de la voiture		
Stationnement		
Transport en commun		
Livres et matériel scolaires		
Vêtements et accessoires		
Blanchisserie et nettoyeur		
Soins de santé :		
Frais médicaux (médicaments)		
Soins dentaires		
Soins personnels :		
Articles d'hygiène personnelle		
Coiffure		
Autres		
Téléphone (cellulaire et appels interurbains)		
Ameublement		

Loisirs :			
Boisson et tabac			
Journaux, revues, livres, DVD et vidéocassettes			
Cinéma, spectacles, etc.			
Sports (abonnements, équipement, etc.)			
Musique (instruments, CD, etc.)			
Vacances			
Voyages			
Autres			
Animaux de compagnie (nourriture, frais de vétérinaire, etc.)			
Cadeaux			
Dons et contributions			
Autres			
Total des dépenses variables		\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES	\$	\$	\$
TOTAL DES REVENUS MENSUELS		\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES	-	\$	\$
SURPLUS OU DÉFICIT	=	\$	\$

Salaire net

Le salaire indiqué dans votre budget devrait toujours être votre salaire net, c'est-à-dire après impôt et autres retenues.

Prêts étudiants

Les prêts étudiants constituent une source de revenu importante pour plusieurs étudiants. Souvenez-vous toutefois que vos prêts étudiants ne vous sont pas donnés; ils devront être remboursés.

Dépenses fixes

Les dépenses fixes sont les dépenses dont vous connaissez à peu près le montant puisqu'elles varient très peu.

Épargne

Pour réaliser vos objectifs, vous devez économiser. Voilà pourquoi il est important de considérer l'épargne comme un poste budgétaire au même titre que les autres. Bien sûr, ce ne sont pas tous les étudiants qui peuvent épargner. Cependant, souvenez-vous qu'il est avantageux de commencer à épargner tôt en prévision de l'avenir, même si ce n'est que de petits montants.

Dépenses irrégulières

Certaines dépenses reviennent seulement quelques fois dans l'année; elles sont alors classées dans les dépenses irrégulières, et ce, même si leur montant est prévisible.

Dépenses variables

Ces dépenses varient d'un mois à l'autre. En cas de resserrement monétaire, c'est dans ces dépenses que les changements se feront.

ÉPARGNE ET INVESTISSEMENT

Nous souhaitons tous un jour ou l'autre économiser un peu d'argent et surtout faire fructifier notre argent. Nous tenterons de démystifier un peu ce sujet en présentant les trois étapes de base d'un bon investissement.

PREMIÈRE ÉTAPE : QUEL EST VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR?

Un investissement, c'est l'affectation d'une somme d'argent à l'achat de valeurs mobilières ou immobilières pour la faire fructifier. Pour prendre de bonnes décisions d'épargne ou de placement, vous devez commencer par déterminer quel type d'investisseur vous êtes.

Quel est l'accessibilité de vos fonds (liquidité)?

Chaque personne a des besoins différents quant à la liquidité de son argent. Cela dépend de votre situation. Avant de choisir la durée de votre placement et le type de placement, demandez-vous si...

- vous avez besoin de votre argent à court ou à long terme.
- votre argent doit être facile d'accès.

Si vous prenez un placement à long terme, donc un montant auquel vous ne toucherez pas pendant une longue période, vous obtiendrez en général un taux d'intérêt plus élevé que si vous placiez votre argent à court terme. Par contre, en cas de besoin, vous ne pourrez peut-être pas utiliser cet argent. Pensez-y et surtout renseignez-vous!

Quel niveau de risque considérez-vous comme acceptable?

Certains placements sont très sécuritaires tandis que d'autres représentent un risque allant de faible à élevé. Plus le niveau de risque est élevé, plus le rendement potentiel l'est aussi. Les placements sécuritaires offrent généralement un rendement inférieur, mais ils garantissent une partie ou la totalité de l'investissement. Questionnez-vous...

- Quel niveau de risque pouvez-vous tolérer?
- Quel type de rendement recherchez-vous?

Budget

Le montant d'argent que vous avez à investir détermine en partie le type d'investissement à choisir. Certains placements nécessitent un montant minimal. Informez-vous à ce sujet.



LE SAVIEZ-VOUS?

Le taux d'épargne des Canadiens est passé de 16,7 % de leur revenu avant impôts en 1984 à 0,4 % en 2004.

DEUXIÈME ÉTAPE : COMMENT ÉPARGNER?

À quoi ça sert d'épargner?

L'épargne est malheureusement de moins en moins populaire. Pourtant, elle a de nombreux avantages :

- En cas d'urgence, il est essentiel d'avoir un « petit coussin ». La vie est truffée d'imprévus (p. ex. les réparations de l'automobile, la perte d'emploi, une facture imprévue, etc.).
- Pour atteindre ses objectifs financiers, il est important de planifier et d'épargner.
- Grâce aux intérêts, l'épargne permet de faire des gains sur notre argent, tandis qu'un prêt exige que nous payons pour obtenir de l'argent.

Comment fait-on pour épargner?

Budget

Pour épargner, il faut établir un budget. Pour savoir comment faire, consultez la section [Gérer son argent](#)

Trucs pour épargner

- À chaque paie ou allocation, déposez une partie de ce montant dans un compte d'épargne au lieu de la dépenser en entier.
- À la fin de chaque jour, rassemblez toute votre petite monnaie dans un contenant. Une fois par mois, déposez cet argent dans un compte d'épargne.
- À chaque fois que vous recevez un montant d'argent inattendu, déposez-en une partie dans un compte d'épargne.
- Consultez la section [Trucs pour économiser](#) pour plus d'information.



LE SAVIEZ-VOUS?

Vous devez tenir compte du taux de l'inflation afin d'évaluer la rentabilité réelle de vos placements.

Par exemple, si les taux d'intérêt sont à 8 % et le taux d'inflation est à 6 %, vous ne gagnez que 2 % (avant impôt). Par contre, si les taux d'intérêt sont à 5 % et le taux d'inflation est à 1 %, vous gagnez 4 % (avant impôt).

Quels sont les taux d'intérêt sur l'épargne

Les intérêts sur votre épargne peuvent être calculés de deux façons : les intérêts simples et les intérêts composés. La méthode des intérêts composés est plus avantageuse. Voyons pourquoi :

Intérêt simple

Le montant investi x le taux d'intérêt x la durée du placement (en années) = le montant gagné

Exemple :

- Si vous déposez 100 \$ dans un compte d'épargne ayant un taux d'intérêt simple de 5 %, votre placement vous rapportera 5 \$ en intérêts pour la première année.
 $100 \$ \times 0,05 \times 1 = 5 \$$
- Après deux ans, votre gain s'élèvera à 10 \$.
- Votre compte continuera d'augmenter de 5 \$ par année, indépendamment des intérêts déjà accumulés.

Intérêts composés

Les intérêts sont payés sur le montant initial auquel s'ajoutent les intérêts gagnés.

(Le montant initial + les intérêts gagnés) x le taux d'intérêt x la durée du placement = le montant gagné

Exemple :

- Si vous déposez 100 \$ dans un compte d'épargne ayant un taux d'intérêt composé de 5 %, votre placement vous rapportera 5 \$ en intérêts pour la première année.
 $100 \$ \times 0,05 \times 1 = 5 \$$
 $100 \$ + 5 \$ = 105 \$$
- Grâce à la méthode des intérêts composés, votre placement produira 5,25 \$ en intérêts la deuxième année.
 $105 \$ \times 0,05 \times 1 = 5,25 \$$
 $105 \$ + 5,25 \$ = 110,25 \$$

À long terme, vous remarquerez que les intérêts composés font toute une différence.

Les avantages des intérêts composés

Placement de 1 000 \$ à divers taux de rendement

ANNÉE	2 %	5 %	8 %	11 %
1	1 020,00 \$	1 050,00 \$	1 080,00 \$	1 110,00 \$
5	1 104,08 \$	1 276,28 \$	1 469,33 \$	1 685,06 \$
10	1 218,99 \$	1 628,89 \$	2 158,92 \$	2 839,42 \$
15	1 345,87 \$	2 078,93 \$	3 172,17 \$	4 784,59 \$
20	1 485,95 \$	2 653,30 \$	4 660,96 \$	8 062,31 \$
25	1 640,61 \$	3 386,35 \$	6 848,48 \$	13 585,46 \$
30	1 811,36 \$	4 321,94 \$	10 062,66 \$	22 892,30 \$
35	1 999,89 \$	5 516,02 \$	14 785,34 \$	38 574,85 \$

* Ce tableau est présenté à titre indicatif seulement. Il ne tient pas compte des effets de l'inflation ni de l'impôt; les intérêts sont cumulés annuellement et réinvestis.

Source : Association des banquiers canadiens — Savoir placer son argent (dépliant)

En plus de montrer les avantages des intérêts composés, le tableau précédent illustre bien qu'il est avantageux d'obtenir un taux d'intérêt élevé. Un taux de rendement supérieur peut faire croître vos économies de façon appréciable au fil des ans. Il faut toutefois noter qu'il y a des risques plus élevés associés à un haut taux d'intérêt. Magasinez vos taux!

TROISIÈME ÉTAPE : OÙ INVESTIR?

Types de placements

Voici un tableau présentant divers types de placement. Sans être exhaustif, il vous indiquera les possibilités qui s'offrent à vous.

Types de placement	Description
Compte d'épargne	<ul style="list-style-type: none"> • Compte détenu auprès d'une institution financière. • Taux d'intérêt généralement faible. • Liquidité élevée (facilement encaissable). • Très sécuritaire pour l'épargne à court terme.
Dépôt à terme ou certificat de placement garanti	<ul style="list-style-type: none"> • Placement auprès d'une institution financière pour une période déterminée (allant de moins d'un mois jusqu'à dix ans). • Disponible en coupures multiples. • Taux d'intérêt supérieur à celui des comptes d'épargne. • Très sécuritaire. • Fonds gelés pendant une période fixe. • Pénalité si le placement est encaissé avant l'échéance.
Obligation	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de dette qui certifie que vous prêtez de l'argent à un gouvernement ou à une société. • Disponible en coupures multiples. • Taux d'intérêt fixe pour une durée déterminée. • Grande liquidité. • Assez sécuritaire.
Bon du Trésor	<ul style="list-style-type: none"> • Placement à court terme (d'un mois à un an). • Aucun taux d'intérêt déterminé, mais plutôt une valeur nominale. • Acheté à escompte (valeur moindre que la valeur nominale) et revendu à sa valeur nominale à échéance. L'écart entre les deux constitue le rendement. • Très sécuritaire.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Émises par des sociétés (l'investisseur devient en partie propriétaire de la société en achetant des actions de la société). • Deux principaux types d'actions : ordinaires et privilégiées. • Cours des actions et rendement variables; aucune garantie de revenu. • Fonds accessibles.
Fonds d'investissement ou fonds commun de placement	<ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille composé d'actions, d'obligations et d'autres placements, géré par des professionnels. • Mise en commun de votre argent avec celui de nombreux autres investisseurs. • Possibilité pour les petits investisseurs d'avoir accès à un large éventail de placements et à une grande diversification. • Risque allant de minime à élevé. • Rendement variable.

Conseils

- La règle d'or en matière de placement est de se renseigner.
- Commencez tôt et investissez régulièrement, même si votre portefeuille est modeste.
- Assurez-vous de bien saisir la nature du placement et ses risques inhérents.
- Évaluez si le placement envisagé répond à vos objectifs et à votre profil d'investisseur.
- Ne vous sentez pas obligé de prendre une décision. Prenez garde aux tactiques de vente forcée qui vous poussent à agir précipitamment.
- Gardez les relevés de toutes les transactions effectuées.
- Méfiez-vous des stratagèmes qui vous garantissent un profit rapide.
- N'investissez pas à la faveur de tuyaux et de rumeurs.
- Diversifiez vos placements.
- N'oubliez pas de passer en revue votre portefeuille régulièrement, par exemple tous les trimestres, chaque semestre ou au moins une fois l'an pour vous assurer qu'il répond toujours à vos objectifs.
- Si vous économisez en vue de réaliser un objectif à court terme, comme l'achat d'une maison, l'achat d'un ordinateur ou des vacances, évitez les placements plus risqués, qui pourraient entraîner une perte partielle ou totale de votre argent et vous obliger à remettre vos projets à plus tard.
- Pour vous aider à choisir un conseiller financier, demandez à des amis ou à des associés fiables de vous recommander quelqu'un. Le conseiller avec qui vous faites affaire doit vous inspirer une confiance absolue. Renseignez-vous sur ses antécédents et sur les frais qu'il exige.
- Apprenez de quelle façon les règles fiscales influent sur vos placements afin de pouvoir optimiser vos rendements après impôt. Demandez à votre conseiller financier ou à votre comptable de vous aider à cet égard.

Vous voulez en savoir davantage?

- Procurez-vous le document intitulé *Savoir placer son argent* publié par l'Association des banquiers canadiens. Elle est offerte gratuitement à l'adresse www.cba.ca
- Visitez le site Web de Practical Money Skills for Life à l'adresse www.practicalmoneyskills.com
- Faites l'essai de la calculatrice des dépenses journalières sur le site du Bureau de la consommation d'Industrie Canada à l'adresse www.consommateur.ic.gc.ca/depenses
- Consultez le site Web du Investor Education Fund à l'adresse www.investored.ca [en anglais seulement]
- Renseignez-vous auprès de votre institution financière et n'hésitez pas à poser des questions!

IMPÔT SUR LE REVENU

QU'EST-CE QUE C'EST?

C'est le paiement obligatoire requis des particuliers (les citoyens) par l'administration publique (le gouvernement) dans le but de contribuer aux charges d'intérêt général. C'est donc la contribution de chacun pour payer les services et les biens que l'État fournit.

Le revenu est une somme assujettie à l'impôt direct, c'est-à-dire que le gouvernement prélève l'argent directement de votre revenu. L'impôt indirect quant à lui est imputé, par exemple, sur le prix de vente des biens et des services par l'entremise des commerçants. Nous ne traiterons que de l'impôt sur le revenu, car c'est sur celui-ci que vous pouvez exercer une certaine influence.

L'impôt sur le revenu est imputé sur les sommes que vous acquérez au cours de l'année. À chaque paie, on vous retire une fraction de votre revenu calculée à partir d'une estimation de votre salaire annuel en se basant sur cette période de paie. Par exemple, si vous gagnez 100 \$ par semaine pendant l'année scolaire, on vous imposera sur une base de 5 200 \$ par année. Si vous avez un emploi d'été qui vous rapporte 300 \$ par semaine, on évaluera l'impôt à payer sur ce revenu d'emploi en supposant que vous gagnez 15 600 \$ par année.

Il y a quelque temps, une règle de proportionnalité a été établie par l'administration pour des raisons d'équité entre les citoyens. Une des conséquences est que tout le monde sans exception ne paie des impôts que sur le revenu excédant un montant fixe.

QU'EST-CE QU'UNE DÉDUCTION FISCALE ET UN REMBOURSEMENT D'IMPÔT?

Une déduction fiscale est un montant qui réduit votre revenu imposable. Par exemple, le montant fixe mentionné au paragraphe précédent est une forme de déduction fiscale puisqu'il permet de réduire votre revenu imposable.

En accumulant toutes vos déductions fiscales et en les soustrayant de votre revenu brut, vous obtenez le montant sur lequel vous serez imposé. Le remboursement d'impôt est le montant qui excède ce qu'aurait dû être votre contribution et est donc ce que l'administration aura à vous rembourser.

AI-JE DROIT À DES AVANTAGES SI JE SUIS ÉTUDIANT?

En tant qu'étudiant, vous avez droit à diverses déductions fiscales. Les déductions varient selon les provinces. Il est donc dans votre intérêt de vous renseigner sur ce qui est offert dans votre région en consultant le site Web de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse suivante www.cra-arc.gc.ca. Voici, à titre d'exemple quelques déductions relativement communes :

- les droits de scolarité et les livres scolaires;
- dépenses mensuelles (400 \$ par mois pour les étudiants à temps plein et 200 \$ par mois pour les étudiants à temps partiel);
- les frais de déménagement (lorsque l'on se rapproche d'au moins 40 kilomètres de l'institution postsecondaire).

Les étudiants se retrouvent souvent, sans s'en rendre compte, devant un choix important en ce qui a trait à leurs finances et à leurs épargnes. Au début de chaque contrat de travail et de chaque année financière, l'employeur demande à l'employé de remplir un formulaire dans lequel l'employé indique ses coordonnées et sa situation spéciale, s'il y a lieu. En plus, selon la déduction fiscale fixe indiquée, l'employé doit aussi préciser s'il désire que l'on lui déduise de l'impôt de son revenu.

Étant donné que les étudiants ont droit à de nombreuses déductions et que leur revenu est généralement peu élevé, certains d'entre eux optent pour ne pas être imposés sur leur revenu, en estimant que les déductions auxquelles ils ont droit suffiront. Cependant, s'il s'avère que les déductions ne sont pas suffisantes, l'étudiant devra déboursier la somme complémentaire à la fin de l'année financière (au 30 avril).

L'autre option est d'accepter que son revenu soit imposé selon les règles ordinaires et de recevoir un remboursement d'impôt équivalent à la contribution excédentaire. En bout de ligne, vous aurez reçu le même montant d'argent; la différence est que vous ne l'encaissez pas au même moment. Si vous choisissez que votre revenu ne soit pas imposé, vous recevrez plus d'argent à chaque paie. Si vous optez pour vous faire imposer selon les règles ordinaires, vous recevrez une somme globale sous forme d'un chèque du gouvernement, après analyse de votre déclaration d'impôt.

Les lignes qui suivent vous aideront à comparer les avantages et les inconvénients de ces deux options. Comme pour tous les choix que vous avez à faire en tant qu'étudiant, ne perdez pas de vue votre situation et prenez vos décisions selon ce qui vous convient le mieux.

NE PAS SE FAIRE IMPOSER

Quoi faire avec l'argent qu'on reçoit?

Nécessités de la vie

Les personnes qui utilisent chaque dollar gagné pour subvenir à des nécessités, doivent de toute évidence, s'en tenir au budget qu'elles ont établi. Les dépenses étant prédéterminées, il ne reste donc pas beaucoup de marge de manœuvre pour la répartition du revenu.

Placements

Pour ceux qui ont une vision à long terme et qui peuvent se le permettre, les placements et les investissements sont une bonne façon d'aller au-devant de ses obligations futures. Il est cependant important de garder les choses en perspective. Il faut à un étudiant beaucoup de discipline pour placer hors de sa portée immédiate l'argent qui lui est disponible. Plusieurs opteront plutôt pour s'offrir des sorties, des loisirs, etc. C'est tout à fait acceptable et concevable pour un étudiant de consacrer une partie de son budget aux loisirs. Cela fait partie de la vie et de la culture étudiante. Par contre, comme dans tous les autres aspects de la vie d'un étudiant, il est conseillé de faire son budget et de gérer ses dépenses.

DÉDUCTION D'IMPÔT

C'est une épargne cachée

Lorsqu'un étudiant regarde le montant qui est prélevé sur sa paie, il ne doit pas avoir l'impression de se faire « enlever plus d'impôt ». Il doit plutôt se dire que ce montant est préservé dans un « compte d'épargne ». C'est une façon forcée d'économiser. Comme il a été indiqué plus haut, une somme globale vous sera remboursée par chèque après que le gouvernement aura analysé votre déclaration d'impôt.

Que faire avec son remboursement d'impôt?

Bien entendu, le remboursement que vous recevez vous appartient, et vous êtes libre d'en faire ce que vous voulez. Chaque étudiant pourra répartir le montant reçu de la façon qu'il l'entend. Lors d'un sondage mené dans des écoles postsecondaires, les étudiants ont suggéré diverses façons d'utiliser leur remboursement d'impôt personnel :

- Droits de scolarité et emprunts étudiants;
- Carte de crédit ou ligne de crédit;
- Investissement;
- Achat : voyage, voiture, etc.

C'est donc à vous de déterminer comment cette « épargne cachée » saura le mieux vous servir. Gardez toujours en tête vos besoins et vos désirs. Comblez d'abord vos besoins puis, vos désirs.

Attention au travail au noir

Travailler au noir, c'est exécuter un travail pour lequel vous ne déclarez pas votre rémunération et ne payez donc pas d'impôt. Le régime d'imposition canadien repose sur l'autocotisation, c'est-à-dire que c'est au contribuable de déclarer ses revenus. Certaines personnes omettent de déclarer des revenus qui seraient autrement imposables. Le gouvernement prélève de l'impôt auprès des contribuables dans le but d'assurer le bien-être de l'ensemble de la population en fournissant notamment des services essentiels (p. ex. le corps policier, le service de défense contre les incendies), une infrastructure adéquate (p. ex. des ponts, des routes) et de l'assistance à ceux qui en ont besoin (p. ex. les prestations d'emploi, l'aide au revenu). En ne payant pas leur part d'impôt, les gens contribuent à faire augmenter le fardeau fiscal que doit soutenir le reste de la population tout en continuant à bénéficier des avantages offerts par le gouvernement. Le travail au noir vole, en quelque sorte, les ressources financières qui devraient normalement être redistribuées dans la société.

QUEL TYPE DE CRÉDIT ME CONVIENT LE MIEUX?

Il y a actuellement un grand nombre de façons d'emprunter de l'argent. Étudiez les différentes options afin de choisir celle qui convient le mieux à vos besoins. La présente section résume ces options.

QUELQUES NOTIONS D'ÉCONOMIE

Cette section contient quelques notions de base que vous devez absolument connaître pour prendre votre vie financière en main. Le fait de comprendre qu'est-ce que l'intérêt et l'inflation vous permettra de maximiser votre argent.

Qu'est-ce que l'intérêt? Et le taux d'intérêt?

L'intérêt est ce que coûte l'argent. Le taux d'intérêt est ce qu'il coûte pour utiliser l'argent de quelqu'un d'autre. En matière de taux d'intérêt, les Canadiens font face à deux situations : les gens qui épargnent et placent leur argent s'attendent à obtenir un bon rendement, tandis que les emprunteurs qui désirent acquérir une maison, une voiture ou une entreprise veulent des taux d'intérêt les plus bas possible. Autrement dit, nous recherchons le meilleur des deux mondes.

Je veux emprunter.

Quels facteurs influenceront le taux d'intérêt qui me sera imposé?

La durée de l'emprunt : Cela peut avoir une influence importante sur le taux d'intérêt qui vous sera imposé. Avez-vous besoin d'argent pour une courte ou une longue période? Les emprunts à court terme (dont la durée varie entre un jour et un an) sont assujettis à des taux d'intérêt inférieurs étant donné qu'il est facile pour le prêteur de prévoir les conditions futures du marché, comme l'inflation et la croissance économique. Les prêteurs ont tendance à exiger des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts à long terme étant donné qu'ils courent un risque plus élevé relativement aux conditions économiques futures. Si les prêteurs ne se protègent pas contre les éventuelles hausses du taux d'intérêt prescrites par la Banque du Canada, ils peuvent être perdants à long terme.

Le risque : Plus le prêteur s'expose à un risque élevé (le risque est fonction de la probabilité de non-remboursement), plus il exige un taux d'intérêt élevé pour compenser. Il se posera, entre autres, les questions suivantes :

- Quelle est votre cote de solvabilité? Votre cote de solvabilité est créée dès le moment où vous obtenez du crédit ou faites une demande pour en obtenir. Les sociétés prêteuses ainsi que les compagnies de cartes de crédit envoient régulièrement des renseignements financiers aux agences d'évaluation du crédit concernant vos opérations. Ces agences d'évaluation du crédit mettent en mémoire ces données, qui pourront, avec votre consentement, être consultées à l'avenir. Votre dossier de crédit est en quelque sorte un historique de vos finances et de votre rendement auprès de créanciers, et une cote vous est attribuée en fonction de cet historique.

Vous devriez demander une copie de votre dossier de crédit au moins une fois par an afin de vous assurer que votre rapport de solvabilité ne comporte aucune erreur. Pour demander une copie de votre rapport de solvabilité, communiquez avec les agences d'évaluation du crédit suivantes : Equifax Canada Inc. (www.equifax.com/EFX_Canada/index_f.html), Trans Union Canada (www.tuc.ca), et les Bureaux de crédit du Nord Inc. (www.creditbureau.ca).

Si vous relevez une erreur ou que vous jugez que votre dossier de crédit n'est pas exact, vous pouvez contacter l'organisme responsable des renseignements fautifs et leur demander de corriger l'erreur. S'ils refusent, demandez-leur de vous renseigner au sujet de leur processus de traitement des plaintes si vous souhaitez contester leur décision. Vous pouvez également appeler sans frais l'Agence de consommation en matière financière du Canada au : 1-866-461-2232.

- Comment se présente votre dossier d'emprunt et de remboursement?
- Avez-vous toujours fait vos paiements à temps, incluant les cartes de crédit?

L'inflation : Le changement futur des prix préoccupe le prêteur. Une augmentation générale des prix dans toute l'économie s'appelle l'inflation. C'est-à-dire qu'un même montant d'argent ne pourra qu'acheter moins; en d'autres mots : le pouvoir d'achat est réduit. Par exemple, si une banque vous prête 2 000 \$ aujourd'hui et que les prix augmentent de 5 % au cours de l'année, le pouvoir d'achat de votre prêt de 2 000 \$ sera moindre quand vous le rembourserez un an plus tard. En réalité, vous remettrez des dollars qui valent moins que ceux que vous aurez empruntés. C'est pourquoi les prêteurs incluent un taux d'inflation dans le taux d'intérêt que vous payez.

Bien que certains facteurs échappent à votre influence, vous détenez un atout important si vous présentez une bonne cote de solvabilité.

Comment obtenir le plus bas taux d'intérêt possible?

- Faites le tour des institutions financières. Trouvez le taux qui s'adapte le mieux à vos besoins.
- N'ayez pas peur de négocier à la baisse votre taux d'intérêt. Sachez que les taux d'emprunt affichés servent uniquement de repères. Votre hypothèque pourrait vous fournir la meilleure opportunité pour négocier un taux d'intérêt plus bas car c'est un prêt garanti.
- Si vous n'êtes pas satisfait du taux proposé par votre institution financière, regardez ceux des autres prêteurs. Faites le tour des banques, des sociétés fiduciaires, des coopératives de crédit, des caisses populaires, des compagnies de prêts hypothécaires et des établissements de crédit gouvernementaux.
- Maintenez une bonne cote de solvabilité : remboursez vos dettes et remboursez-les à temps. Vous jouerez ainsi d'une plus grande liberté d'action lorsque vous aurez à négocier un emprunt.

PRÊTS ÉTUDIANTS

Les prêts étudiants peuvent être consentis par les gouvernements ou par les institutions financières.

Avantages possibles d'un prêt étudiant

- Un prêt étudiant vous permet de poursuivre des études postsecondaires.
- C'est le gouvernement qui paie l'intérêt pour vous au cours de vos études à temps plein. Vous remboursez le prêt une fois vos études terminées. Les intérêts sur votre prêt courent à compter du moment où vous cessez d'étudier à temps plein.

Risque possible d'un prêt étudiant

- À la fin de vos études, vous pouvez avoir à composer avec d'importantes dettes d'études. Cela peut retarder la concrétisation de certains projets, tels un voyage ou l'achat d'une maison.

CARTES DE CRÉDIT

En général, les cartes de crédit vous permettent d'effectuer, jusqu'à concurrence d'un montant préétabli, des achats pour lesquels vous êtes facturé à une date ultérieure. Elles vous permettent de reporter votre solde d'un cycle de facturation à un autre. Néanmoins, vous devez payer un montant minimal chaque mois, et tout montant impayé est assujéti à des frais d'intérêt calculés d'après un taux annuel en pourcentage.

Avantages possibles d'une carte de crédit

- La carte de crédit vous aide à établir un dossier de crédit et une cote de solvabilité.
- Il peut être plus pratique de porter avec soi une carte de crédit plutôt que de l'argent comptant.
- La carte de crédit permet d'emprunter gratuitement si vous payez *toujours* votre solde intégral à la date d'échéance.
- Certains émetteurs de cartes de crédit offrent des mesures incitatives, telles que des points de récompense applicables à l'achat de certains produits.
- Il s'agit d'un mode de paiement pratique pour des achats par téléphone ou sur Internet.

Risques possibles d'une carte de crédit

- Peut amener à dépenser plus et à s'endetter davantage qu'on puisse se le permettre
- Peut affecter votre cote de solvabilité si vos paiements mensuels sont en retard
- Certaines conditions de la carte de crédit peuvent être difficiles à comprendre
- Généralement plus dispendieuse que d'autres formes de crédit comme les marges de crédit ou les prêts personnels

Quelle carte de crédit répond à vos besoins?

Il y a plusieurs facteurs à considérer lors du choix d'une carte de crédit, tels que la limite de crédit, les frais annuels, les taux d'intérêt, le délai de grâce, et les programmes de récompenses. Certaines institutions financières offrent également des cartes de crédit à taux réduit et à taux régulier spécialement destinées aux étudiants. L'important est de prendre le temps de magasiner et de choisir la carte qui répond le mieux à ses besoins.

À cet effet, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) produit la publication *Cartes de crédit : à vous de choisir*. Cette publication compare plus de 200 cartes de crédit en circulation au Canada aux points de vue des taux d'intérêt, des frais de service, des programmes de récompense et de la protection. Elle offre aussi des conseils sur la façon de s'y prendre pour épargner de l'argent, se protéger contre la fraude et tirer le maximum de sa carte de crédit.

Pour consulter *Cartes de crédit : à vous de choisir*, visitez la rubrique Publications du site Web de l'ACFC, à l'adresse www.acfc.gc.ca Vous pouvez également vous procurer gratuitement une version imprimée de ce document en composant sans frais le 1 866 461-2232.

MARGE DE CRÉDIT PERSONNELLE

« Ce type de prêt, offert par les institutions financières, vous permet de retirer de l'argent, au besoin, jusqu'à concurrence de la limite de crédit qui vous a été consentie. Vous payez des intérêts à partir de la date du retrait de l'argent de votre marge de crédit jusqu'au remboursement complet du prêt. Le taux d'intérêt qui s'applique à une marge de crédit est habituellement inférieur au taux d'intérêt qui s'applique à une avance de fonds sur une carte de crédit. »

Source : Agence de la consommation en matière financière du Canada. [www.acfc.gc.ca]

Avantages possibles d'une marge de crédit personnelle

- Une marge de crédit permet de bénéficier d'un pouvoir d'emprunt continu : il n'est pas nécessaire de renouveler les demandes de prêt.
- Elle offre un mode de remboursement flexible.
- Elle offre un taux d'intérêt moindre que celui des cartes de crédit.

Risques possibles d'une marge de crédit personnelle

- Certaines personnes utilisent ce prêt comme une source de revenu.
- La ligne de crédit peut mener à l'endettement.

PRÊT PERSONNEL

Il s'agit d'un prêt aux fins de consommation. Par exemple, vous pouvez obtenir un prêt personnel pour faire l'achat d'une voiture, de meubles, d'un voyage, etc. Ainsi, vous utilisez le montant prêté comme vous le souhaitez. Le montant, le taux et les conditions de remboursement sont fixés lors de la conclusion du contrat. Le prêt personnel est remboursable par mensualités, sur une période prévue à l'avance.

Avantages possibles d'un prêt personnel

- Il existe une multitude d'options, ce qui permet d'obtenir un prêt adapté à vos besoins.
- Ce prêt est négociable.
- Vous utilisez le montant prêté comme vous le souhaitez.

Risques possibles d'un prêt personnel

- Étant donné que ce prêt n'est pas lié à un achat précis, vous êtes tenu de le rembourser même si le bien s'avère défectueux ou même si un tout autre problème survenait (p. ex. le bien n'est pas livré).
- Le prêt personnel peut mener à l'endettement si notre capacité de remboursement a été mal évaluée.
- Il augmente la charge de vos obligations mensuelles.

VENTE À TEMPÉRAMENT

La vente à tempérament s'applique généralement lorsque vous faites un achat important chez un commerçant. Ainsi, si vous achetez une télévision ou un réfrigérateur et si vous payez ce bien sur plusieurs mois et moyennant habituellement un certain taux d'intérêt, il s'agit d'une vente à tempérament.

Pour ce type de contrat de crédit, le vendeur reste propriétaire du bien jusqu'à ce que vous ayez effectué tous vos versements, et ce, même si le bien est en votre possession. Donc, défaut de recevoir vos versements, le commerçant peut exiger que vous lui rendiez le bien. Il est à noter que, dans ce type de contrat, c'est le commerçant qui est responsable de la perte du bien par cas fortuit tant et aussi longtemps que vous n'en êtes pas devenu propriétaire.

Avantage possible d'une vente à tempérament

- Le commerçant est responsable de la perte du bien par cas fortuit tant et aussi longtemps que vous n'en êtes pas devenu propriétaire.

Risques possibles d'une vente à tempérament

- La vente à tempérament augmente le prix total à cause des intérêts.
- Le vendeur conserve le droit de réclamer le bien jusqu'à ce que vous ayez effectué tous vos versements.
- La vente à tempérament augmente la charge de vos obligations mensuelles.

Attention aux promotions « Achetez maintenant, payez plus tard »

Plusieurs commerçants offrent ce genre de promotion. Vous achetez un bien aujourd'hui, mais vous n'avez rien à payer avant un an, par exemple. Ce genre de réclame publicitaire ne mentionne habituellement pas les conséquences du défaut de payer le prix d'achat avant l'échéance. En fait, selon la politique de certains commerçants, lorsque vous bénéficiez de cette promotion, les intérêts commencent à courir dès la date de votre achat. Ces intérêts sont annulés si vous payez à l'intérieur de la période prévue, un an dans notre exemple. Or, si vous dépassez la date d'échéance, vous allez alors devoir payer les intérêts pour la période entière, à un taux d'intérêt habituellement très élevé!

Par exemple :

- Vous achetez de l'équipement électronique d'une valeur de 1 000 \$.
- Vous négligez de payer avant l'échéance d'un an.
- Le taux d'intérêt est de 28,8 %

Vous allez devoir payer le 1 000 \$ plus les intérêts qui ont été accumulés durant cette année et qui continuent à courir. De plus, souvent les gens qui ont recours à ce type d'arrangement n'ont pas les moyens d'assumer le coût du bien au moment de l'achat, et parfois ils n'ont toujours pas les moyens un an plus tard. Plusieurs événements peuvent se produire au cours d'une aussi longue période de temps, modifiant ainsi l'état de vos finances. Soyez donc vigilant.

PRÊT hypothécaire

Il s'agit d'un prêt à long terme accordé en vue de l'achat d'une habitation. Cette habitation est donnée en garantie du prêt. Il existe plusieurs types de prêts hypothécaires, comme les prêts ouverts ou fermés, qui offrent des taux fixes ou variables ainsi que différentes options en ce qui concerne la durée, la fréquence du versement et la période d'amortissement.

Avantages possibles d'un prêt hypothécaire

- Le prêt hypothécaire permet d'acheter une habitation, ce qui ne serait probablement pas possible autrement.
- Il offre un taux avantageux.

Risques possibles d'un prêt hypothécaire

- Les paiements mensuels sont parfois élevés.
- Comme il s'agit d'un achat à long terme, un changement dans votre revenu peut nuire au remboursement de la dette.
- L'habitation est donnée en garantie du prêt, ce qui signifie que, en cas de non-paiement, l'habitation peut être reprise.
- La propriété achetée peut facilement en coûter le double en raison des intérêts.

Vous voulez en savoir davantage?

- Procurez-vous le document intitulé *Savoir gérer son argent*, publié par l'Association des banquiers canadiens. Il est offert gratuitement à l'adresse www.cba.ca/fr/content/publications/f_manmon.pdf
- Faites l'essai de la calculatrice du coût d'emprunt sur le site Web du Bureau de la consommation d'Industrie Canada à l'adresse www.consommateur.ic.gc.ca/depenses
- Consultez le calculateur des coûts des cartes de crédit à l'adresse www.consommateur.ic.gc.ca/credit
- Pour choisir une carte de crédit qui vous convient, consultez le site de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada à l'adresse www.fcac-acfc.gc.ca/fra/publications/ccc/0104/default_PDF.asp
- Renseignez-vous auprès de votre institution financière et n'hésitez pas à poser des questions! Vous pourrez, entre autres, vous informer sur les taux d'intérêt en vigueur selon le type de prêt.
- L'Agence de la consommation en matière financière du Canada a conçu des outils liés aux prêts hypothécaires : *L'ABC des prêts hypothécaires*, une calculatrice et un questionnaire. Consultez le site Web de l'Agence de consommation en matière financière du Canada : www.fcac-acfc.gc.ca Vous pouvez également vous procurer gratuitement une version imprimée du document intitulé *L'ABC des prêts hypothécaires* en composant sans frais le 1 866 461-2232.

COMPTES ET SERVICES BANCAIRES

Que vous fassiez affaire avec une banque, une association de crédit ou une caisse populaire, cette section vous renseignera sur les principaux produits et services offerts par les institutions financières. Elle vous donnera aussi l'occasion de comprendre davantage cet univers afin de mieux protéger, gérer et même économiser votre argent. Pour pouvoir profiter de chaque dollar gagné, comparez les comptes d'épargne avec les comptes chèques et examinez bien les frais de service.

Compte bancaire

Utilité d'un compte bancaire

- **La sécurité** : Une institution financière gardera en sécurité l'argent que vous n'utilisez pas.
- **L'épargne** : Un compte d'épargne sert à économiser de l'argent.
- **Les revenus d'intérêt** : Selon le type de compte que vous possédez, la banque peut vous verser de l'intérêt sur vos avoirs.
- **L'accès à toute une gamme de services bancaires** : Un compte bancaire est plus qu'un endroit où mettre son argent, il offre la possibilité de payer vos factures, de faire des chèques, d'utiliser les guichets automatiques, etc.
- **La tenue de dossiers** : En possédant un compte, vous pouvez avoir un relevé de compte qui vous indique tous vos retraits et vos dépôts.
- **La commodité** : Il est plus facile de gérer votre argent avec un compte bancaire et tous les services qui y sont rattachés. Pensez seulement aux paiements de factures et aux paiements Interac.
- **Un outil de référence** : Votre compte atteste de la bonne gestion de vos finances lorsque vous désirez contracter un emprunt.

Source : Association des banquiers canadiens. La banque, vous connaissez?

Types de comptes

- Le compte d'épargne
- Le compte chèques
- Le compte mixte

Les banques offrent trois grandes catégories de comptes. Sachez que, selon les institutions financières, les comptes porteront un nom différent. Peu importe le nom utilisé, chaque catégorie de compte aura sensiblement les mêmes caractéristiques. À vous de choisir celle qui est le mieux adaptée à vos besoins.

Le compte d'épargne

L'institution financière verse habituellement de l'intérêt sur ce type de compte. Il est possible d'effectuer des retraits quand vous le voulez. Par contre, les frais de service peuvent être plus élevés que ceux des autres comptes. Le compte d'épargne est donc avantageux à utiliser lorsque vous n'avez pas besoin de vos fonds dans l'immédiat ou si vous comptez limiter vos transactions.

Le compte chèques

Le compte chèques est spécialement conçu pour faire des transactions. À n'importe quel moment, vous pouvez faire des retraits en succursale, à un guichet automatique, par chèque ou par paiement direct. Les frais de service sont généralement moins élevés pour ce type de compte. Cependant, le taux d'intérêt offert, si c'est le cas, est habituellement bas. Il est préférable d'opter pour le compte chèques si vous désirez l'utiliser sur une base courante, c'est-à-dire pour payer vos factures ou couvrir vos dépenses personnelles.

Le compte mixte

Ce type de compte offre les opérations permises par le compte chèques, tout en offrant un certain taux d'intérêt. Il est idéal lorsque vous désirez épargner tout en conservant un certain montant à la portée de la main. Par exemple, certaines institutions proposent un compte à rendement croissant, qui offre la souplesse d'un compte chèques tout en rapportant des intérêts en fonction du solde.

Comptes pour les étudiants

Une fois que vous avez décidé quel type de compte est préférable dans votre cas, sachez que vous pouvez également bénéficier d'un compte spécialement adapté à certains utilisateurs. Il y a, entre autres, des comptes à frais modiques ou encore des comptes pour les jeunes, les étudiants et les aînés.

Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement postsecondaire, vous êtes peut-être admissible à un forfait étudiant. Ces forfaits accordent généralement aux étudiants une gamme complète de services à une fraction du prix régulier. Le tableau, accessible sur le site de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, présente une liste de tous les comptes pour les étudiants qui sont offerts par certaines institutions financières et décrit leurs caractéristiques : www.fcac-acfc.gc.ca/Tools/CoB/PDFs/Tableau2.pdf

SERVICES BANCAIRES

Services bancaires électroniques

Les services bancaires électroniques sont de plus en plus utilisés. Leur popularité est, entre autres, due à leur côté pratique et économique. Ils permettent d'effectuer diverses transactions.

- **Services bancaires par Internet** : Virements de fonds entre vos comptes, paiement de factures, vérification du solde et des mouvements de votre compte, services de crédit et de placement.
- **Services bancaires par téléphone** : Virements de fonds, énumération de vos dernières transactions, paiement de factures et solde de votre compte. De plus, par l'entremise d'un représentant de l'institution financière, vous pouvez utiliser les services de crédit et de placement.
- **Paiements directs Interac** : Achats chez les détaillants.
- **Guichets automatiques** : Retraits, dépôts, vérification du solde de votre compte, paiement de factures, virements de fonds entre vos comptes, mise à jour du livret bancaire, accès à vos comptes à partir d'un guichet d'une autre institution financière.

Autres services bancaires

Les institutions financières offrent plusieurs autres services pouvant vous être d'une grande utilité. Vous pouvez, entre autres, vous procurer des chèques de voyage, des devises étrangères et des assurances. De plus, comme vous le savez sans doute, les institutions financières proposent une large gamme de prêts et de placements.



LE SAVIEZ-VOUS?

Les frais peuvent être beaucoup plus élevés pour les consommateurs qui n'utilisent pas la bonne option de service ou qui ne limitent pas le nombre de transactions qu'ils exécutent.

FRAIS DE SERVICE

Une multitude de services vous sont offerts lorsque vous ouvrez un compte auprès d'une institution financière. Il est possible d'effectuer vos transactions bancaires de façon électronique, tel comme il a été décrit précédemment, ou en succursale. De façon générale, les frais à l'égard de ces services qui vous sont imposés dépendent de l'utilisation que vous faites des services qui vous sont offerts. Les institutions financières proposent à leurs clients des forfaits de services permettant de réduire les coûts associés aux transactions bancaires courantes. Il existe une multitude de forfaits répondant aux besoins de différents types d'utilisateurs.

Il est important, en tant que consommateur, de bien connaître vos comportements bancaires de façon à choisir le forfait de services qui correspond le mieux à vos besoins. Ainsi, vous éviterez de payer des frais pour des services dont vous n'avez pas besoin. Il est important de magasiner et de vous informer auprès de différentes institutions financières. C'est la meilleure façon d'obtenir un forfait sur mesure, à bon prix. Pour vous aider à faire le bon choix, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada a élaboré le *Guide du coût des services bancaires*, qui recense

tous les forfaits offerts par la majorité des institutions financières au pays, y compris les forfaits spéciaux pour enfants, étudiants et aînés. Faites un choix réfléchi grâce à cet outil interactif en visitant la rubrique Publications du site Web de l'ACFC, à l'adresse www.acfc.gc.ca Vous pouvez également vous procurer gratuitement la version imprimée du document en composant sans frais le 1 866 461-2232.

En plus des forfaits offerts par les institutions financières, le Guide contient de l'information sur les frais aux guichets automatiques, propose des conseils pour épargner et fournit un aide-mémoire utile pour bien définir ses besoins.

Frais aux guichets automatiques

Outre les exploitants privés, qui gèrent les guichets automatiques qui ne sont pas la propriété d'une institution financière, la plupart des institutions financières imposent des frais supplémentaires, appelés frais de commodité, aux non-clients qui utilisent leurs guichets automatiques. Ces frais s'ajoutent aux frais Interac, aussi appelé frais « d'accès au réseau », et aux frais de compte réguliers.

Un retrait à l'un de ces guichets automatiques, peut entraîner des frais allant jusqu'à quatre dollars par transaction (c.-à-d., vos frais de compte réguliers + les frais Interac + les frais de commodité).

Vous êtes intéressé à connaître les frais imposés aux différents guichets automatiques, y compris aux guichets automatiques privés? Consultez le tableau de frais pour les retraits au guichet automatique inclus dans le *Guide du coût des services bancaires* à l'adresse www.acfc.gc.ca

Conseils pour épargner

- **Posez des questions.** Votre institution financière peut vous aider à trouver le forfait qui vous convient le mieux.
- **Magasinez** en utilisant le formulaire proposé pour déterminer le forfait le plus économique selon vos besoins.
- Selon la quantité de services que vous utilisez à votre institution financière (prêts, investissements, etc.), vous êtes peut-être en mesure de **négoier** des frais mensuels moins élevés pour votre forfait.
- **Les services électroniques et automatisés** (Internet, téléphone, guichet automatique, etc.) sont généralement moins coûteux que les services au comptoir.

Utilisez les guichets automatiques de votre institution financière, vous évitez ainsi de payer inutilement des frais et vous épargnez.

Si, pour éliminer les frais mensuels, vous choisissez un forfait prévoyant un solde minimal, **veillez à maintenir ce solde en permanence**. Même si votre solde tombe sous le seuil minimal pour seulement une journée, vous devrez payer le total des frais mensuels.

Essayez de **réduire** au minimum le nombre d'opérations que vous effectuez (un retrait plus important peut être moins coûteux que plusieurs petits retraits).

Source : Association de la consommation en matière financière du Canada

Vous voulez en savoir davantage?

- Consultez l'Outil de calcul des frais bancaires sur le site du Bureau de la consommation d'Industrie Canada à l'adresse www.consommateur.ic.gc.ca/fraisbancaires
- Procurez-vous les documents intitulés *La banque, vous connaissez?*, *Tirez parti de vos frais de service* et *Protéger son argent*, publiés par l'Association des banquiers canadiens. Ils sont offerts gratuitement à l'adresse www.cba.ca/fr/publication_list.asp
- Le site de l'Agence de consommation en matière financière du Canada, www.acfc-fcac.gc.ca, est une excellente ressource qui offre des renseignements pertinents au sujet des forfaits de services bancaires dont les comptes à frais modiques, les comptes spéciaux et les frais de service.
- Renseignez-vous auprès de votre institution financière et n'hésitez pas à poser des questions!

TRUCS POUR ÉCONOMISER

En tant qu'étudiant, vous êtes à l'affût de moyens d'économiser. Qui ne cherche pas à faire plus avec moins?

Voici divers conseils, question d'épargner quelques dollars :

Dettes

- Payez vos dettes et payez-les à temps! Les taux d'intérêt sont une réalité qui coûte cher. En étant assidu dans vos paiements, vous économiserez d'importantes sommes d'argent.

Rabais

- Demandez toujours s'il y a un tarif étudiant.
- Épluchez les journaux pour trouver des bons de réduction et des prix réduits pour le restaurant, le cinéma, les spectacles, l'épicerie, etc.
- Profitez des réductions offertes! Le cinéma est moins coûteux certains soirs, et peut-être votre restaurant préféré offre 50 % de rabais sur les repas le jeudi, etc.

Scolarité

- Retournez à temps les livres empruntés à la bibliothèque. Cela vous évitera les frais de retard.
- Achetez des livres de seconde main.
- Vendez vous-même les manuels scolaires dont vous ne vous servez plus.

Transport

- Vérifiez s'il existe des tableaux d'affichage pour le covoiturage à votre école.

Nourriture

- Faites une liste d'épicerie pour éviter les achats superflus.
- Allez à l'épicerie le ventre plein.
- À l'épicerie, choisissez des produits de marques moins connues. Ils sont moins chers et souvent aussi bons!
- Préparez-vous un lunch à la maison chaque fois que c'est possible. Vous épargnerez en n'achetant pas vos repas. Prévoyez vos repas à l'avance. Si vous savez qu'un repas vous attend à la maison, vous serez moins tenté d'acheter sur le chemin du retour.

Assurance

- Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurances : certaines offrent une réduction sur l'assurance automobile lorsque le véhicule est muni d'un appareil anti-vol.
- Si, en plus de votre voiture, il vous faut assurer votre logement, renseignez-vous auprès des assureurs; plusieurs proposent des réductions si vous faites affaire avec eux pour plus d'un service.

Frais d'utilisation des services bancaires

- Préférez les services électroniques et automatisés (Internet, téléphone, guichet automatique) au comptoir de votre institution financière.
- Réduisez au minimum le nombre d'opérations que vous effectuez afin de diminuer vos frais de service :
 - Effectuez un retrait plus important plutôt que plusieurs petits retraits.
 - Lorsque vous utilisez le paiement direct et que le marchand le permet, profitez de l'occasion pour faire un retrait.
- Évitez d'utiliser les guichets automatiques autres que ceux de votre institution financière. Vous échapperez à des frais de service supplémentaires. Les guichets automatiques privés sont particulièrement coûteux.

Vous voulez en savoir davantage?

Visitez le site Web à l'adresse www.canlearn.ca il contient une foule de trucs pratiques pour économiser. Il s'agit d'une excellente référence!

Emploi

Gagner son pain

Les finances personnelles peuvent s'avérer un sujet sensible pour certaines personnes. Mais, l'habileté de se suffire financièrement, en partie ou en totalité, est un signe d'indépendance, de débrouillardise, d'autonomie et de maturité. Certains étudiants reçoivent peut-être un coup de main de leurs parents, mais l'indépendance financière est une étape que tout le monde doit franchir à un moment ou à un autre de sa vie.

Même s'il est vrai que les prêts offerts dans une grande variété, sont une solution séduisante, il est aussi important d'être conscient qu'en abuser est une bonne façon de s'endetter. Les prêts sont créés pour combler le manque de fonds qui subsiste après avoir combiné votre apport personnel et, s'il y a lieu, la contribution de vos parents. Cette section visera à vous orienter vers un ou des emplois que vous pourrez occuper lors de vos études postsecondaires justement dans le but de vous amener vers l'indépendance financière.

Nous commencerons d'abord par discuter de la possibilité de travailler pendant l'année scolaire et nous enchaînerons avec l'emploi d'été. Nous essayerons de vous aider à faire un choix adéquat, qui alliera argent, et, bien sûr, agrément.

Quelques conseils avant de commencer

D'abord et avant tout, il est très important de souligner un point; l'emploi que vous occupez pendant l'année scolaire est censé vous aider et non vous nuire. C'est-à-dire que votre devoir premier est de vous consacrer à vos études. Vous ne devez pas allouer une période d'étude ou de cours à un emploi.

Toutefois, il faut s'entendre sur une chose : l'idéal serait de ne pas être obligé de combiner études et travail. Il faut donc suivre un raisonnement logique et réaliste : il est préférable d'aimer son emploi, mais lorsqu'on est encore étudiant il faut parfois faire un équilibre entre la nécessité de gagner son pain et l'idée de décrocher l'emploi de rêve. Un emploi peut servir à payer livres, droits de scolarité, loyer et sorties.

Emploi pendant l'ANNÉE SCOLAIRE

Votre emploi actuel

Si la poursuite de vos études ne vous contraint pas à déménager, il se peut que vous puissiez garder votre emploi actuel. Ainsi, vous vous épargnez de la recherche, qui, on ne peut pas se le cacher, peut être une démarche assez énervante.

Il y a cependant des désavantages potentiels à garder un emploi que vous avez occupé au cours de vos études secondaires, notamment le salaire. En plus, vous seriez limité aux chapitres de l'expérience et de la diversification. Les employeurs d'aujourd'hui accordent de l'importance à l'expérience acquise des candidats. Vous avez donc tout à gagner à garnir votre curriculum vitae d'une variété d'emplois dans divers domaines.

Travailler pour votre institution scolaire

L'administration d'une institution postsecondaire, selon sa population étudiante, peut requérir la participation de centaines d'employés. Y a-t-il meilleure occasion pour une institution de démontrer qu'elle a confiance en ses programmes d'études que d'embaucher ses propres étudiants? Plusieurs postes sont attribués aux étudiants, leur offrant des heures flexibles et un salaire variable.

Où chercher : Généralement, tous les étudiants peuvent poser leur candidature auprès du bureau de placement de l'institution. Vous pourrez également trouver de bons renseignements au bureau d'aide financière de l'établissement. Consulter aussi le site Web de l'institution pour plus d'information.

Secteur privé

Généralement, un grand marché de commerçants privés s'agglomèrent autour des collèges et des universités. La densité de la population étudiante fait en sorte qu'il y a un secteur économique important pour plusieurs domaines d'activités et souvent ce secteur économique se fient sur les services offerts par les étudiants.

Gagner son pain tout en accumulant une expérience de vie et de travail apporte son lot d'avantages. Puisque les étudiants de niveau collégial ou universitaire deviennent de plus en plus qualifiés, les employeurs n'ont d'autre choix que d'offrir des salaires plus élevés que ceux des employeurs qui embauchent des étudiants du secondaire. Vous aurez peut-être la chance de travailler en soirée ou la fin de semaine de sorte que vous pourrez vous concentrer sur vos cours pendant la semaine.

Cependant, il est très possible que le secteur privé exige de vous plus d'heures de travail. L'employeur qui embauche et forme un étudiant s'attend en échange à un certain engagement. N'oubliez pas, par contre, la raison première pour laquelle vous êtes aux études : étudier!

Où chercher : Vous devez vous rendre en personne aux différents commerces et vous présenter au propriétaire ou au gérant. Apportez avec vous votre curriculum vitae pour leur offrir. Si la personne responsable de l'embauche est absente, demandez quel serait le moment idéal pour la rencontrer.

Programme coopératif

Comme il a été mentionné plus haut, les employeurs accordent de plus en plus d'importance à la diversité qu'un candidat peut offrir. Il est donc fréquent que les sociétés privées s'unissent avec les institutions postsecondaires d'embaucher des étudiants pour une période déterminée. C'est ce que l'on appelle programme coopératif.

Au cours de ces stages, qui durent généralement un semestre, l'étudiant est appelé à travailler au sein de l'entreprise en question, et d'habitude, en échange d'une rémunération. Il y a donc possibilité d'acquérir de l'expérience, d'établir un important réseau de relations et d'avoir un portefeuille bien garni, car les salaires offerts sont généralement convenables.

Le côté peut-être un peu déplaisant des programmes coopératifs est que souvent, lors de vos stages, vous n'accumulez aucun crédit menant à l'obtention de votre diplôme. Dans de tels cas, pour chaque session de stage, vous repoussez la date à laquelle vous quitterez les bancs d'école.

Où chercher : Le meilleur endroit est votre institution postsecondaire. Ces programmes sont bien gérés et encadrés. Vous devez faire la demande au responsables du programme, et l'administration vous guidera ensuite dans les différentes étapes d'embauche.

Emploi d'ÉTÉ

Retour à la maison

Un certain nombre d'étudiants retournent à la maison pendant l'été pour travailler et amasser de l'argent. Dans la plupart des cas, ceux-ci ont un emploi qui les attend dès leur retour et ont ainsi la chance d'éviter le casse-tête de la recherche d'emploi. Pour ceux et celles qui n'ont pas cette chance, les étapes à franchir sont vraisemblablement les mêmes que la recherche d'emploi dans le secteur privé. Il s'agit de vous présenter chez les différents commerçants et les différentes entreprises dans le but d'offrir vos services pour l'été. Essayez de trouver un emploi dans un domaine qui vous plaira. Après tout, vous allez y passer vos journées, alors vaut mieux y trouver un certain agrément. Certains emplois seront plus faciles tandis que d'autres, comme le travail saisonnier, seront plus ardu. C'est à vous de décider quelle combinaison argent-plaisir vous semble la plus avantageuse.

Fonction publique

Un choix de plus en plus populaire chez les étudiants est le travail au sein de la fonction publique. On parle d'emploi à temps plein ou à temps partiel, occupé à l'été ou à l'hiver, au sein du plus grand employeur du pays : le gouvernement du Canada.

Il s'agit ici d'une multitude de postes offerts dans une panoplie de domaines. La fonction publique vous offrira un salaire respectable, des heures régulières pour la majorité des postes, une occasion d'établir de bonnes relations professionnelles et la chance d'explorer le monde du travail en acquérant formation, expérience et responsabilités.

Où chercher : La seule façon de procéder est de vous inscrire au répertoire du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant en visitant l'adresse www.jobs.gc.ca Les superviseurs des différentes directions gouvernementales doivent se reporter au répertoire pour sélectionner des candidats.

Secteur privé

Ce sujet a été abordé dans la section consacrée à **l'emploi pendant l'année scolaire**. Les étapes de recherche sont les mêmes et, de plus, vous n'avez pas à vous préoccuper à propos de conflit avec votre calendrier scolaire.

Agences de placement

Un autre phénomène qui a pris de l'ampleur ces dernières années est le service d'une agence de placement. Ces agences sont des entreprises privées qui dressent, elles aussi, une liste de candidats. Les compagnies qui embauchent se présentent aux agences avec, en main, une liste de critères auxquels les candidats doivent correspondre. L'agence parcourt ensuite son inventaire, à la recherche de candidats qui correspondent aux besoins établis par les compagnies.

S'HÉBERGER

Les études postsecondaires : une simple question de logement?

L'une des plus grandes décisions à prendre une fois admis dans un établissement postsecondaire est : où habiter! Que vous soyez étudiant à temps plein ou à temps partiel, divers choix s'offrent à vous. Chacune des options qui suivent vous présentent des avantages et des inconvénients. Encore une fois, il s'agit de choisir celle qui vous conviendra le mieux.

Certains étudiants vivent dans des résidences universitaires, d'autres habitent un logement hors campus et d'autres encore vivent sous le toit familial. Les institutions postsecondaires et certains promoteurs immobiliers sont aujourd'hui très bien équipés pour répondre aux besoins, aussi variés soient-ils, des étudiants. C'est à vous de décider parmi l'éventail de choix offerts.

Où puis-je vivre?

Vivre à la maison

Il se peut que vous optiez pour demeurer au domicile familial lors de vos études, surtout si vous avez des engagements familiaux ou envers un employeur et que l'institution scolaire ne soit pas trop loin. Ce choix peut vous sembler le plus sécurisant et il est certes le plus économique.

Les universités offrent maintenant une panoplie de cours et de programmes de sorte qu'il y a de fortes chances pour que l'université ou le collège de votre région ou de votre secteur offre le programme qui a éveillé votre intérêt.

La communication par Internet vous permet de nos jours de décrocher diplômes et certificats sans quitter le confort de votre maison.

Malgré les divers avantages qu'offre la vie à la maison, plusieurs étudiants choisissent de s'aventurer hors de l'abri familial. Parfois, c'est pour partir à la recherche de l'indépendance ou d'un style de vie conforme à l'expérience postsecondaire. D'autres fois, les circonstances font que les étudiants sont forcés à quitter la maison afin de poursuivre leurs études dans le domaine choisi. Quelle que soit la raison de votre déménagement, vous aurez d'importantes décisions à prendre afin de vous assurer que votre santé financière n'en souffrira pas.

Quitter le nid : Partir du bon pied

Tout d'abord, afin de choisir judicieusement votre futur logement, il est important de bien évaluer votre capacité financière en établissant un budget et en déterminant quelle portion de celui-ci sera accordée au logement. En quittant le nid, vous devez vous attendre à payer entre 3 600 \$ et 6 000 \$ de loyer sur une période de 12 mois. N'oubliez pas non plus que, lorsqu'on décide de partir en appartement, le loyer n'est qu'une dépense parmi tant d'autres. Il ne faut pas négliger les coûts additionnels comme les frais d'électricité, de chauffage, de service de téléphone, etc. Le budget étudiant doit donc comprendre le revenu, le loyer, les services, le transport, la nourriture, la vie sociale, etc. Il est important d'établir ses priorités. Par exemple, si vous ne comptez pas regarder la télévision régulièrement, à quoi bon vous abonner au service de câblodistribution? Peu importe, chacun doit se renseigner au sujet de ces coûts et déterminer si le logement en question permet de respecter le budget établi.

Le coût du logement

Loyer	_____
Chauffage	_____
Électricité	_____
Internet	_____
Câble	_____
Téléphone	_____
Lavage	_____
Épicerie	_____
Assurance	_____

Choix

Qu'est-ce qu'une résidence?

Ce sont des édifices entretenus et gérés par les collèges et les universités et qui sont entièrement consacrés au logement des étudiants. Une résidence peut contenir des dizaines, des centaines voire des milliers d'étudiants provenant de partout dans le monde. Ces édifices comprennent souvent des chambres simples ou doubles meublées ainsi que des salles de bain communes, des salles de rencontre, une blanchisserie et parfois une cuisinette que se partage un groupe d'étudiants. Il y a également des résidences qui offrent des forfaits-repas. Voilà donc un grand avantage et un souci de moins pour ceux dont la préparation des mets est une source d'inquiétude.

De plus, à plusieurs endroits, les étudiants de première année ont priorité sur le choix des chambres. Mais peu importe votre niveau scolaire, il est conseillé de faire la demande sans délai afin qu'une place vous soit réservée. Les résidences varient d'un collège ou d'une université à l'autre tout comme les procédures à suivre pour obtenir une chambre. Pour en savoir plus au sujet des avantages qu'offrent les résidences, il s'agit de vous adresser au service de logement de votre institution scolaire.

Si vous désirez obtenir des services spéciaux, sachez que la plupart des résidences sont équipées pour répondre à divers besoins. Le nombre de places disponibles est cependant limité; alors, il serait mieux d'en faire la demande en même temps que la demande d'admission. Pour des renseignements plus précis sur les étapes à suivre, vous pouvez vous adresser au service de logement de votre institution postsecondaire.

Louer hors campus?

Une autre avenue que plusieurs étudiants choisissent est celle de la location d'une habitation hors campus. Il s'agit souvent de ceux qui recherchent plus d'indépendance et de liberté. Quelles sont vos options? Louer un appartement avec un groupe d'amis ou partir vivre seul dans une chambre d'hôte. N'hésitez pas à vous informer auprès du service de logement de votre institution scolaire, car c'est son travail d'aider les étudiants à trouver un logement. Il y a très souvent de quoi vous satisfaire à l'intérieur d'un rayon raisonnable.

Résidence ou appartement?

Lorsque vient le moment de choisir son futur logement, chacun se doit de prendre la meilleure décision en évaluant le confort, la disponibilité et sa capacité financière. Quitter la maison familiale fait vivre un sentiment d'indépendance, de responsabilité, mais ce peut aussi être bouleversant sur le plan émotionnel. Il faut donc choisir un endroit où l'on se sentira bien à l'aise.

La vie dans la résidence scolaire présente de multiples avantages qui permettent à celui qui quitte la maison de s'adapter à la vie autonome sans être renversé par des responsabilités trop nombreuses.

- **Règlement des comptes** : Le paiement des comptes de la résidence se résume souvent par le versement d'une somme mensuelle déterminée au préalable et qui inclut tous les coûts de l'habitation. Vous payez cette somme, et la gérance de la résidence s'assure que les services prévus à l'entente vous sont fournis.
- **Entretien** : La résidence est également entretenue par l'institution scolaire. Donc, pas de casse-tête du côté des réparations ou de l'entretien.
- **Proximité** : La résidence est aussi, dans la majorité des cas, à proximité des salles de cours, c'est-à-dire à quelques minutes de marche. On élimine donc les coûts de transport. Cela représente également une sécurité pour les étudiants, puisqu'ils peuvent bénéficier du service de raccompagnement.
- **Accent sur la vie étudiante** : Évidemment, l'expérience des études postsecondaires comprend un élément social. La vie en résidence permet une intégration plus aisée étant donné les activités organisées, les services d'introduction et le simple fait d'être entouré des mêmes gens.

- **Pas l'obligation d'un bail** : La location d'une chambre en résidence se fait généralement sur une période de quatre ou huit mois pour concorder avec l'année scolaire. C'est un grand avantage, car les locations hors campus sont presque toujours accompagnées d'un bail de 12 mois. Alors, les étudiants qui désirent retourner à la maison pour l'été ont la charge de trouver un sous-locataire ou de payer le loyer même s'ils n'y habitent plus.

Pour ceux qui désirent être complètement autonome et jongler avec l'ensemble des responsabilités inhérentes à ce style de vie, la vie hors campus est ce qu'il vous faut.

- **Autonomie totale** : Toutes les responsabilités de l'entretien et de la gestion des comptes vous reviennent. Toutefois, avec les responsabilités vient également la liberté de choisir par soi-même afin de mouler son style de vie comme on le veut, tout en respectant les limites de son budget.
- **Aménagement d'un chez-soi** : Vous pouvez placer et décorer à votre guise tant et aussi longtemps que le propriétaire ne s'y objecte pas. Faire de votre appartement un véritable chez-vous vous donnera certes un sentiment d'appartenance et d'accomplissement.
- **Partage des frais** : La plupart des étudiants qui déménagent en appartement le font accompagnés d'un ou de plusieurs colocataires. L'avantage est de pouvoir partager les frais du loyer et des divers services (téléphone, câble...) de sorte que le tout coûte moins cher à chacun. Cependant, soyez vigilant dans votre choix de colocataire. Si celui-ci ne paie pas sa part du loyer, quitte le logement ou endommage les lieux, vous serez alors responsable des montants impayés ou des dommages causés.

Le bail

Le bail est un contrat de location par lequel les deux parties (le locateur et le locataire) s'entendent sur les coûts et les obligations en ce qui concerne le logement. Cet accord oblige le locataire à payer le loyer le premier de chaque mois et le locateur à fournir la jouissance du logement et des services indiqués dans le bail. Celui-ci doit aussi s'assurer que le logement est conforme aux règles de sécurité de la province et de la municipalité, par exemple, la plomberie doit être adéquate, tout comme l'électricité.

Le bail indique la durée de la location (fixe ou indéterminée), le nom et l'adresse du locateur et des locataires, une description du logement, le montant du loyer et les services inclus.

Le bail doit être signé par chacune des parties, et un exemplaire est remis à chacune d'elles.

Les lois sur les logements varient d'une province à l'autre alors; il serait sage de consulter les règlements des intervenants provinciaux qui vous concernent.

Nota : Lorsque vous signez un bail, vous êtes lié par les conditions qui s'y trouvent. Il est difficile de se libérer de ces obligations; alors soyez bien certain que vous êtes prêt à les accepter et à les suivre à la lettre. De même pour le locateur, il doit respecter l'entente qu'il a faite avec vous. C'est pourquoi vous devez garder précieusement un exemplaire de l'entente en cas de litige ou de désaccord.

RECHERCHE D'UN LOGEMENT

La recherche d'un logement peut sembler longue et ardue. Il y a cependant une grande variété de ressources et de services offerts afin de vous faciliter la tâche.

Si votre choix s'est arrêté sur la vie en résidence, il n'y a que l'administration de votre institution scolaire et son service de logement qui peuvent vous aider. Comme il a été souligné précédemment, les places sont limitées; alors il vaut mieux communiquer avec l'administration dans les plus brefs délais.

Si vous désirez vivre à l'extérieur du campus, vous devez alors vous lancer à la recherche de ce qui deviendra votre propre palais. Il existe de nombreuses ressources afin de vous aider dans cette entreprise.

- **Relations personnelles** : Vos amis, votre famille... toute personne qui pourrait être au courant d'un logement à louer.
- **Journaux** : Plusieurs promoteurs immobiliers publient des annonces dans les journaux locaux pour annoncer des unités à louer en précisant le nombre de chambres, le prix et un numéro de téléphone. C'est souvent une bonne façon de trouver un logement, car il suffit d'appeler et de prendre rendez-vous pour visiter l'emplacement.
- **Petites annonces et affiches** : Souvent, ce sont des gens cherchant des colocataires ou des sous-locataires. Ce type d'annonces se trouvent surtout sur les tableaux d'affichage un peu partout, comme à l'école et chez des commerçants.
- **Service de logement de l'institution postsecondaire** : Chaque institution postsecondaire possède une liste composée de différents locaux à louer hors campus. Plusieurs d'entre elles sont même propriétaires d'édifices hors campus, qu'elles louent seulement à leurs étudiants.

Conseils

Lorsque vous êtes à la recherche d'un logement, il est d'une importance primordiale de poser plusieurs questions et de bien connaître l'emplacement avant vous engager. Visitez le local le jour et amenez avec vous un parent, un ami ou toute autre personne afin d'avoir une deuxième opinion. Tournez toujours un robinet pour vous assurer que l'eau coule véritablement et ouvrez une fenêtre pour vous assurer qu'elle n'est pas coincée. Voici des exemples de questions que vous devez poser :

1. Quelle est la durée du bail?
2. Quels sont les coûts moyens des services (chauffage, éclairage, câble)?
3. Est-ce que le logement est bien isolé?
4. Est-ce que les appareils électroménagers sont fournis?
5. Est-ce que le quartier est sécuritaire, bruyant, achalandé?
6. Qui d'autre vit dans l'édifice? Sont-ils étudiants, retraités, fonctionnaires, etc.?
7. Est-ce qu'il y a une blanchisserie?

Exigez que les serrures de votre logis soient changées.

Le DÉMÉNAGEMENT

Bien sûr, la façon la plus facile de déménager est d'engager un service de déménageurs. C'est la méthode la moins fatigante mais... la moins économique. Les tarifs dépendent du nombre de chambres, du nombre d'articles à déménager et de la distance à parcourir.

Cependant, si vous avez à faire un long trajet, il peut être sage d'au moins considérer cette option, puisque les compagnies de déménagement sont assurées et sont équipées pour répondre à vos besoins. Plusieurs d'entre elles offrent même des tarifs étudiants, mais il faut le demander lors de la commande du service.

Si vous optez pour les services de déménagement, réservez votre camion à l'avance, surtout si vous déménagez en juillet ou en septembre.

- Consultez le site du Bureau de la consommation afin d'obtenir des renseignements sur le déménagement à l'adresse www.consommateur.ic.gc.ca/demenagement

Autres solutions

La façon la plus économique de déménager est de le faire soi-même ou avec l'aide de parents et d'amis. L'aide de votre entourage peut servir comme occasion de vous rencontrer. Si vos amis prévoient aussi déménager, ce pourrait être une bonne façon vous renvoyer l'ascenseur.

Si vous avez décidé de vous lancer dans cette entreprise, mais que vous n'avez pas le moyen de transport ou l'équipement requis, il existe plusieurs compagnies de location de camions. Là aussi, les tarifs dépendent de la distance à parcourir et de la durée de la location. Les tarifs sont toujours moins élevés les jours de semaine et sont plus élevés le premier du mois; alors si c'est possible pour vous de déménager durant la semaine, voilà une bonne façon d'économiser. À noter, qu'il faut avoir 25 ans ou plus pour être autorisé à louer un tel véhicule. Il se peut donc qu'un de vos parents ait à vous aider.

LE BRANCHEMENT DES SERVICES

Maintenant que vous savez où vous habiterez, il faut maintenant faire le choix des services que vous désirez et faire la demande auprès des compagnies qui offrent ces services.

- **Électricité** : Ce service est un besoin plutôt qu'un choix. Noter, que l'eau chaude et certains systèmes de chauffage tirent aussi leur source de l'électricité.
- **Chauffage** : Il s'agit encore d'une nécessité. Demandez au propriétaire de l'édifice quel système de chauffage est en place et avec quelle compagnie il fait affaire.
- **Téléphone** : Aujourd'hui, plusieurs étudiants ont un téléphone cellulaire. Mais la plupart des gens ont encore un téléphone ordinaire. Examinez comment la facture pourra être payée avec votre (vos) colocataire(s).
- **Câble** : Certains étudiants estiment que le câble de télévision n'est pas une priorité. Soit ils n'anticipent pas regarder la télévision de façon régulière ou soit ils préfèrent consacrer une plus grande partie de leur budget ailleurs. Il s'agit ici d'un choix entièrement personnel.
- **Internet** : Dans la majorité des cas, les institutions postsecondaires mettent à la disposition des étudiants des laboratoires informatiques munis de connexions Internet. Si vous choisissez de vous priver d'Internet chez vous, vous y aurez quand même accès à l'école. Encore une fois, c'est un choix personnel, et vous pouvez juger important d'avoir une connexion Internet dans votre chambre ou votre logement.

Mises en garde

- Pour éviter d'avoir de mauvaises surprises en aménageant dans votre nouveau chez-vous, soyez sûr de commander tous les services que vous désirez au moins deux semaines avant la date de votre déménagement.
- Lors de l'ouverture d'un compte avec la compagnie d'électricité, de chauffage et de téléphone, il arrive souvent que celle-ci requière un versement d'environ 100 \$. Ce versement sert de garantie pour la compagnie, et il vous est crédité lors de la fermeture du compte.
- Vous pouvez toujours ajouter ou soustraire un service. Si vous vous apercevez qu'il vous manque quelque chose, vous n'avez qu'à communiquer avec la compagnie en question. Cependant, si vous avez signé un contrat et vous voulez annuler ce service, vous devrez probablement assumer des frais de pénalité.
- Il est très important de tenir ses comptes à jour. Si vous négligez le paiement de vos comptes, certains services seront interrompus sans préavis. Les compagnies ont toute la liberté de le faire.

Trucs pour économiser sur le coût des services

Le chauffage représente souvent jusqu'à 50 % de la consommation de l'énergie. C'est donc un bon endroit où économiser. Voici comment :

1. Lorsque vous quittez le logement, baissez le chauffage à environ 17 degrés Celsius, éteignez les lumières et assurez-vous également d'éteindre vos appareils (ordinateur, télévision, etc.).
2. Les fenêtres représentent 20 % des pertes de chaleur; alors assurez-vous qu'elles sont fermées et qu'elles sont bien isolées. Demandez au propriétaire d'installer une pellicule de plastique autour des fenêtres pendant les mois d'hiver.
3. Lavez votre vaisselle vous-même dans l'évier au lieu d'utiliser un lave-vaisselle.
4. L'eau chaude compte pour 20 % de votre facture; alors il serait mieux d'éviter de prendre des douches prolongées trop souvent.

TRANSPORT

COMMENT SE DÉPLACER

Le transport est une composante importante de l'indépendance de l'étudiant postsecondaire. Sans cela, comment socialiser, explorer et découvrir les merveilles qu'offre la vie étudiante. En tant que jeune adulte à la poursuite d'une formation scolaire, vous aurez, selon l'emplacement de votre logement, une grande gamme de moyens de transport à votre disposition. Afin de vous aider à bien évaluer vos options et à prendre la meilleure décision possible, veuillez lire ce qui suit en l'appliquant à votre situation personnelle. Le transport est un sujet qui inspire plusieurs petits choix, tous influencés par une seule et même grande décision : se procurer ou non une voiture.

L'achat ou la location d'une voiture constitue une dépense majeure. Vous devez bien connaître vos besoins, évaluer si l'achat d'un véhicule y figure et déterminer si cette dépense occupe un rang assez élevé dans votre hiérarchie de désirs pour y sacrifier une bonne partie de vos ressources financières.

OPTION VOITURE

Avant de faire son choix, faire son budget

Financement

Maintenant que vous avez décidé de devenir propriétaire d'une voiture, vous avez une série de choix à faire. La première étape du processus d'achat d'un véhicule n'est pas de choisir la couleur, la force du moteur ou la grosseur des pneus. Il faut d'abord et avant tout préparer un plan financier afin de déterminer ce que vous pouvez vous permettre.

Il y a diverses façons de financer l'achat de votre véhicule. Celles-ci peuvent même être combinées afin de maximiser les ressources dont vous disposez. Voici des exemples :

- **Apport personnel** : Vos épargnes, vos bourses, vos cadeaux en argent, etc.
- **Vente à tempérament** : On parle de vente à tempérament lorsque le concessionnaire ou le particulier qui vous vend la voiture vous permet de payer en plusieurs versements. Afin de profiter de la vente à tempérament, il est préférable d'avoir un revenu fixe et assuré pour éviter que les fonds fassent défaut au moment des paiements.
- **Crédit et prêt automobile** : Vous pouvez faire une demande d'emprunt auprès de votre institution financière. Si vous n'avez pas de dossier de crédit, il se peut qu'on demande de vous trouver un endosseur, c'est-à-dire quelqu'un qui prendra la relève si vous manquez d'effectuer un paiement. Les concessionnaires offrent souvent cette méthode avec un taux d'intérêt moindre que les banques. C'est ce que l'on appelle l'autofinancement. Chaque concessionnaire a ses propres règles en ce qui concerne les garanties de paiement.
- **Ligne de crédit** : Celle-ci est jumelée à un compte bancaire. Il s'agit là d'une limite de crédit déjà fixée (p. ex. 5 000 \$) dans laquelle vous pouvez puiser à partir de votre compte lorsque les fonds vous manquent. Vous l'utilisez quand bon vous semble; elle n'est donc pas consentie à une fin précise et ne comprend pas de calendrier de remboursement déterminé. En général, la ligne de crédit a un taux d'intérêt inférieur à celui des cartes de crédit. Il est possible de rembourser l'intérêt uniquement ou de rembourser un montant fixe ou variable.

Mise en garde : L'achat à crédit et la ligne de crédit permettent d'étaler le remboursement, mais les intérêts font augmenter le coût total d'un achat. Il faut aussi se méfier du fait que, jusqu'au paiement intégral de la voiture, la banque, le concessionnaire ou une agence de recouvrement peut saisir votre véhicule si vous ne respectez pas l'échéance de vos paiements.

Des coûts additionnels à considérer

Lorsque vient le temps de décider quelle portion de votre budget vous désirez allouer à votre véhicule, vous ne devez pas simplement vous arrêter au prix d'achat ou de location. Il y a plusieurs coûts additionnels que certains étudiants négligent d'ajouter dans l'équation. Pour éviter des ennuis, tenez compte des facteurs suivants avant de vous engager dans un contrat d'achat ou de location.

- **Assurances** : On parle ici des frais accessoires les plus importants associés à l'achat d'un véhicule. D'autant plus que, pour les jeunes adultes de moins de 25 ans, les primes sont souvent très élevées. Cependant, il y a des compagnies d'assurances qui cherchent à s'établir une clientèle loyale; alors, elles offrent des prix réduits aux étudiants.

C'est très important de magasiner afin de trouver la prime et le programme les plus avantageux selon votre situation. Consultez la compagnie de vos parents, mais n'hésitez pas à visiter plusieurs sites Web. Faites des appels, obtenez différentes évaluations. Les compagnies d'assurances se battent pour vous avoir comme client; c'est pourquoi, même si les prix sont généralement élevés, vous pouvez trouver une couverture adéquate à bon marché.

- **Immatriculation** : La cotisation annuelle varie selon la province ou le territoire où vous habitez.
- **Entretien** : Voilà donc un autre assortiment de dépenses assez considérables. On parle ici de changement d'huile et de rotation des pneus régulière, de remplacement des freins, d'entretien du silencieux, de la batterie, etc. Depuis l'entrée en vigueur des règlements visant la protection de l'environnement, chaque véhicule est assujéti à un test d'émission, aux frais du propriétaire.
- **Essence** : De nos jours, impossible d'ignorer la hausse du prix de l'essence. Il s'agit d'une dépense majeure, qui est incontournable lorsqu'on est propriétaire d'un véhicule.
- **Stationnement** : À moins d'avoir un stationnement compris dans le prix du loyer ou un copain qui vous autorise à stationner chez lui, vous aurez à payer le stationnement. On peut parler de 25 \$ à 100 \$ par mois selon la ville où vous vous trouvez.
- **Imprévus** : Il est toujours sage pour le propriétaire d'un véhicule d'établir un fonds provisionnel, c'est-à-dire de mettre une somme d'argent de côté toutes les semaines ou tous les mois par précaution. On ne peut prédire les accidents, les contraventions, le vandalisme, etc. C'est pourquoi il vaut mieux se garder un coussin afin, encore une fois, d'éviter les ennuis financiers.

Exemple :

Vincent est un étudiant de deuxième année dans une université au Québec. Il envisage de s'acheter une voiture d'occasion de 10 000 \$. Il a puisé 2 000 \$ de ses économies et il a obtenu, grâce à l'endossement de son père, une ligne de crédit de 8 000 \$ à un taux d'intérêt moyen de 6,5 %. Il se fixe comme objectif de rembourser cette somme en quatre ans. Cela veut donc dire qu'il devra faire des paiements mensuels de 189,75 \$ et que, à cause des intérêts, le coût de la voiture augmentera de 1 108 \$.

Vincent aura alors à assumer des dépenses additionnelles régulières mensuelles;

Plein d'essence : 35 \$, deux fois par mois = 70 \$

Primes d'assurance : 1 600 \$ par année = 133,33 \$

Stationnement : 50 \$

En plus, il y aura des dépenses dites irrégulières ou imprévues;

Changement d'huile : 35 \$, tous les 5 000 kilomètres (environ tous les trois mois)

Immatriculation : 80 \$ par année

Usure et entretien (pneus, freins, essuie-glaces) : 300 \$ par année

En moyenne, Vincent devra donc déboursier 486,42 \$ par mois pendant quatre ans, en plus du paiement initial de 2 000 \$.

Donc : Réévaluez si vous voulez bel et bien investir une telle somme d'argent pour une dépense qui pourrait vous mener à l'endettement ou qui pourrait vous empêcher de profiter des autres activités rattachées à la vie étudiante à cause des nombreux coûts accessoires.

Trois façons d'avoir un véhicule

Vous avez fait votre budget en prenant tous les éléments de dépense en considération et vous savez donc quel est votre prix cible et votre marge de manœuvre. Il est extrêmement important de respecter cette marge et de ne pas se laisser tenter par une voiture ou une offre attrayante mais hors de prix.

Avant de commencer votre magasinage, il reste encore un point à aborder. Il s'agit d'évaluer les avantages et les désavantages d'acheter une auto neuve en comparaison de l'achat d'une voiture d'occasion et de la location. On fait cette comparaison avant le magasinage parce que l'âge et la propreté de la voiture ont certainement un rôle à jouer dans le prix, les coûts d'entretien et la valeur marchande.

Trois choix s'offrent à vous; l'achat d'une voiture neuve, la location d'un véhicule ou l'achat d'une automobile d'occasion. Examinez ces options et évaluez ensuite laquelle vous convient du point de vue du confort et des finances.

Véhicule neuf

Une auto neuve n'est pas un investissement! Bien au contraire. Saviez-vous que, dès le moment où vous quittez la cour du concessionnaire, votre nouvelle voiture perd 10 % de sa valeur? Et, au cours de la première année, elle aura déprécié d'environ 30 %!

De plus, rares sont les gens qui peuvent se permettre d'acheter comptant une voiture neuve, encore moins les étudiants. Il faut donc faire un emprunt considérable de durée relativement longue et moyennant un taux d'intérêt qui ne fera qu'ajouter au coût total. Il faut aussi noter que les primes d'assurance sont plus élevées pour les voitures neuves à cause des hauts coûts de réparations en cas d'accidents et de vandalisme.

L'avantage est que vous obtenez une voiture qui est assurément en bonne condition et vous avez le luxe d'avoir la garantie du fabricant pour un certain temps. De plus, une fois la voiture payée, vous devenez propriétaire et vous pouvez alors en retirer autant de plaisir que vous le voulez jusqu'à sa défaillance ou jusqu'au moment où vous déciderez de la vendre. Vous avez donc un moyen de transport, mais il reste que c'est une dépense très élevée que vous avez dû assumer pendant vos études.

Où chercher : Il n'y a que le concessionnaire qui livre des véhicules neufs. Il est bien important de visiter plusieurs endroits afin de trouver le véhicule et le prix à l'image de votre portefeuille et de vos besoins. Faites des essais routiers et, avant d'arrêter votre choix, assurez-vous qu'il s'agit là de la bonne chose à faire.

La location

Traditionnellement, les gens ont préféré acheter des véhicules neufs. Depuis quelques années, on observe une nouvelle mode : la location. Il s'agit ici d'une solution que proposent les concessionnaires pour vous permettre de ne payer que la dépréciation du véhicule. À la fin de la location, vous remettez le véhicule au concessionnaire, et chacun part de son côté. Le propriétaire garde la voiture et peut la revendre pour récupérer la valeur résiduelle et vous, vous êtes libre de toute obligation de paiement jusqu'à ce que vous décidiez d'acheter une voiture ou d'en louer une autre.

Au début de la location, le concessionnaire prend la valeur du véhicule et calcule la dépréciation qu'elle subira pendant la durée de votre contrat de location. Ce qui reste est appelé la valeur résiduelle du véhicule. L'usure calculée est ensuite répartie en paiements mensuels égaux s'étalant sur la durée de votre contrat, qui est habituellement de 36 ou 48 mois.

Prenez garde! La valeur résiduelle est calculée en se basant sur un usage normal. Dans le contrat de location est indiqué le nombre de kilomètres moyen auquel vous avez droit par année. Chaque kilomètre additionnel vous verra imposer une charge supplémentaire. Chez la plupart des concessionnaires, on parle de 0,12 \$ le kilomètre. En d'autres mots, si vous avez droit à 20 000 kilomètres par année (60 000 kilomètres pour trois ans) et si vous faites 25 000 kilomètres par année (75 000 kilomètres en 3 ans), vous devrez payer un supplément de 1 800 \$.

L'avantage de la location est d'avoir une voiture neuve et de profiter de la garantie du fabricant sans avoir à payer le prix de la nouveauté.

Le désavantage est de ne pas devenir propriétaire et, à la fin du contrat de location, de vous retrouver à pied. De plus, si vous n'avez pas été diligent en ce qui a trait au kilométrage du véhicule, vous pourriez être aux prises avec une lourde charge supplémentaire à payer.

Où chercher : La location est offerte par les concessionnaires de voitures. Magasinez! Faites des essais routiers et même attendez les promotions, car celles-ci sont relativement fréquentes.

Véhicule d'occasion

Lorsqu'on pense à un véhicule d'occasion, on s'imagine parfois une voiture rouillée et sur le point de tomber en ruine. Il est vrai qu'il en existe, mais aujourd'hui, c'est souvent une voiture en état raisonnable ou même quasi neuve. En achetant une voiture de seconde main, vous obtenez un véhicule plus abordable qu'une nouvelle voiture. Vous économiserez sur les primes d'assurance. Vous pouvez vous procurer un véhicule quasi neuf sans avoir à absorber le coût de la dépréciation. N'oubliez pas que, après un an, une voiture a déjà perdu jusqu'à 30 % de sa valeur d'achat.

Voici quelques justifications au sujet des véhicules d'occasion :

Grâce, entre autres, aux règlements et aux normes sur la sécurité et l'environnement, les véhicules d'occasion sont plus fiables qu'auparavant.

Certains sont encore protégés par la garantie du fabricant.

Grâce à la technologie des communications, on peut plus facilement retracer le trajet du véhicule afin de s'assurer qu'il nous appartient légitimement.

Plusieurs concessionnaires offrent des taux de financement moins élevés lors de l'achat d'une voiture d'occasion.

Lorsqu'on achète d'un particulier, les négociations sont plus souvent faites à l'amiable et sont moins stressantes. Il faut cependant prendre des précautions supplémentaires.

1. Assurez-vous que vous faites affaire avec le véritable propriétaire.
2. Demandez une inspection approfondie du véhicule par un garagiste agréé et indépendant.

Peu importe de qui vous achetez le véhicule, faites un essai routier et assurez-vous que ce choix vous convient. C'est votre argent et ce deviendra votre responsabilité. Vous avez raison de demander l'opinion de quelqu'un de compétent dans le domaine. Toutefois, ne vous laissez pas influencer et ne prenez pas de décision sur le compte de l'impulsivité.

Où chercher : Les options sont plus nombreuses que pour l'achat d'un véhicule neuf ou loué. Voici quelques suggestions : Visitez les concessionnaires de véhicules d'occasion; informez-vous auprès des concessionnaires de voitures neuves pour savoir ce qu'il advient des voitures qui faisaient partie de contrats de location; elles sont encore presque neuves et bien moins chères.

Consultez aussi les petites annonces pour les ventes par les particuliers. Il y a des journaux ou des revues destinés uniquement à la vente de véhicules d'occasion.

À noter : Il y a place à la négociation; alors profitez-en pour faire un choix réfléchi qui est vraiment le meilleur pour vous.

AUTRES SOLUTIONS

Si vous vous refusez d'acheter ou de louer un véhicule, une foule de possibilités s'offrent quand même à vous. Le plus grand avantage est qu'aucune d'entre elles ne requièrent de votre part un engagement financier majeur. Voici les exemples les plus répandus :

Transport en commun

Si vous avez la chance d'habiter un endroit qui offre un service de transport en commun complet, profitez-en. Que ce soit le métro, l'autobus ou le tramway, le service de transport en commun est souvent facile d'accès et peu coûteux. Les heures sont habituellement affichées sur Internet; ainsi, vous pouvez établir votre horaire. C'est une excellente façon de se déplacer à son gré et beaucoup moins coûteuse que de posséder une voiture.

Covoiturage

Le covoiturage est une solution efficace en l'absence de transport en commun. Plusieurs sites Web ont été mis sur pied dans le but de vous aider à dénicher des occasions de covoiturage. On y présente des bases de données des gens offrant le covoiturage. Utilisez le moteur de recherche sur Internet afin de trouver un tel site consacré à votre région. Le site à l'adresse www.carpooltool.com/fr/my est un exemple de services de covoiturage couvrant l'ensemble du territoire canadien.

Bicyclette, patins à roues alignées et marche

Pour ceux qui habitent à proximité de leurs destinations les plus communes ou pour ceux qui aiment tout simplement profiter du plein air? Une chose est sûre : c'est l'option la plus économique et la plus saine.

Location occasionnelle et taxi

En décidant de ne pas vous procurer un véhicule, vous n'aurez donc ni à verser ces paiements fixes ni à assumer la responsabilité financière d'entretenir une voiture. Cela veut aussi dire que, en théorie, l'argent ainsi épargné pourrait être utilisé pour prendre le taxi de temps en temps ou pour louer une voiture pendant une ou quelques journées.

Vous voulez en savoir davantage?

- Faites l'essai de la calculatrice location ou achat d'un véhicule sur le site Web du Bureau de la consommation d'Industrie Canada à l'adresse www.consommateur.ic.gc.ca/depenses
- Consultez le site Web de l'Association pour la protection des automobilistes (APA) à l'adresse www.apa.ca/template.asp
- Pour en savoir davantage sur les coûts d'utilisation d'une automobile, consultez le site de l'Association canadienne des automobilistes à l'adresse www.caa.ca/f/automobile/couts-automobile.shtml
- Pour une comparaison entre l'achat d'une voiture neuve et l'achat d'une voiture d'occasion, visitez l'adresse www.desrosiers.ca/pdfs/2002/2002-12.pdf

PLAIGNEZ-VOUS

T très peu de consommateurs se plaignent lorsqu'ils sont insatisfaits. Pourtant, les entreprises savent à quel point la satisfaction du client est importante. Vous avez tout avantage à exprimer vos insatisfactions pour obtenir un dédommagement. Pour savoir comment faire, lisez ce qui suit.



LE SAVIEZ-VOUS?

Près de 96 % des consommateurs insatisfaits ne se plaignent pas.

PREMIÈRE ÉTAPE : COMMUNIQUÉZ AVEC LE VENDEUR

Communiquez avec le vendeur, le détaillant ou l'entreprise concerné si vous êtes insatisfait du produit ou du service acquis.

- Donnez d'abord au marchand la possibilité de résoudre le problème.
- S'il existe un service des plaintes dans l'établissement où vous avez effectué l'achat, recourez-y. Sinon, parlez à quelqu'un qui a le pouvoir de décider, comme un gestionnaire. Une discussion en personne est préférable. Soyez ferme et professionnel, mais restez poli. Décrivez calmement et exactement le problème et ce que vous attendez de l'entreprise pour le résoudre.
- Demandez que l'on vous dise précisément ce que l'on compte faire et comment. Prenez en note le nom de la personne avec qui vous avez négocié au cas où vous devriez rapporter cette conversation plus tard. Écrivez tous les détails de votre plainte et gardez-les dans un dossier. Assurez-vous que vos notes sont datées.
- Si une visite personnelle ne produit pas de résultats satisfaisants, écrivez une lettre (voir exemple de lettre) à une personne plus haut placée, comme le directeur général ou le propriétaire. Expliquez en détail le problème et ce que vous avez fait pour le régler, puis dites ce dont vous vous attendez du marchand. Assurez-vous d'en conserver une copie.

DEUXIÈME ÉTAPE : COMMUNIQUÉZ AVEC LE SIÈGE SOCIAL

Si le problème n'est toujours pas réglé, demandez le numéro de téléphone du siège social et communiquez avec le service à la clientèle.

TROISIÈME ÉTAPE : COMMUNIQUÉZ AVEC LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET LES ORGANISMES DES PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Si vous ne trouvez pas satisfaction, adressez-vous aux services gouvernementaux et aux organismes de protection du consommateur les plus appropriés à votre situation. Si vous ne savez pas par où commencer, communiquez avec les organismes gouvernementaux de protection des consommateurs de votre région. Pour consulter une liste complète de ces organismes dans votre région, visitez le Guide du consommateur canadien à : www.consommateur.ic.gc.ca/guide

QUATRIÈME ÉTAPE : EN DERNIER RECOURS, ADRESSEZ-VOUS AUX TRIBUNAUX

S'adresser aux tribunaux doit être votre dernier recours. Toutefois, si vous décidez d'intenter une poursuite, souvenez-vous que vous disposez d'un temps limite pour le faire. Consultez votre avocat pour savoir quelles conditions s'appliquent à votre cas.

Parmi les recours légaux possibles, il y a la cour des petites créances et la poursuite en recours collectif.

Conseils pratiques

- Conservez l'information importante, telle que les reçus, les demandes de réparation, les garanties, les chèques oblitérés, les contrats, les lettres envoyées ou reçues de l'entreprise.

- **Ne tardez pas.** Vous pourriez perdre votre droit à un remboursement ou votre droit de réclamer des dommages.
- Informez-vous de la politique de retour ou d'échange avant d'acheter.
- Si vous éprouvez des problèmes avec votre institution financière, vous pouvez communiquer avec l'Agence de consommation en matière financière du Canada au 1 866 461-ACFC (2232). Toutes les institutions financières fédérales, dont les banques, sont tenues de se doter d'un processus de traitement des plaintes. Ce dernier est conçu afin de résoudre les conflits existants entre les consommateurs et leurs institutions financières.

Exemple de lettre de plainte

(Votre adresse)
(Votre ville, province et code postal)

(Date)

(Nom de la personne-ressource, si vous le connaissez)
(Titre, si vous le connaissez)
(Nom de l'entreprise)
(Division des plaintes des clients, si vous ne connaissez pas le nom d'une personne)
(Rue)
(Ville, province et code postal)

Objet : (numéro de compte, s'il y a lieu)

Madame, Monsieur (Nom de la personne-ressource),

Le (date), j'ai (acheté, loué ou fait réparer) un (nom du produit et numéro de série ou de modèle ou service rendu) à (endroit).

Malheureusement, votre produit n'a pas bien fonctionné. Je suis déçu, car (expliquer le problème : par exemple, le produit est défectueux, le service n'a pas été rendu adéquatement, le montant facturé n'était pas le bon, un renseignement était inexact ou mal expliqué au moment de la vente, etc.).

Afin de résoudre le problème, j'aimerais que (indiquez ce que vous attendez du marchand, par exemple, un remboursement, une mise au compte de la carte de crédit, des réparations, un échange). Vous trouverez ci-joint une copie (n'envoyez pas les documents originaux) des dossiers (incluez les reçus de vente, les garanties, les chèques oblitérés, les contrats, les numéros de modèle et les numéros de série et tout autre document pertinent).

Espérant que vous donnerez suite à ma demande et que vous saurez résoudre mon problème, j'attendrai (indiquez une limite de temps, habituellement dix jours ouvrables suffisent) avant de demander l'aide d'un organisme de protection du consommateur ou d'un bureau d'éthique commerciale. Veuillez communiquer avec moi à l'adresse susmentionnée ou par téléphone (numéro de téléphone à domicile ou au travail, y compris le code régional).

Veuillez agréer, (Madame, Monsieur), l'expression de mes meilleurs sentiments.

(votre nom)

Pièces jointes
c. c. (Indiquez à qui vous envoyez copie de cette lettre, par exemple, le fabricant du produit)

Source : Guide du consommateur canadien

Outil

La Passerelle d'information pour le consommateur canadien vous propose un outil fort intéressant pour la gestion des plaintes, appelé le Courriel des plaintes. Cet outil vous guidera de façon claire et simple dans les étapes nécessaires pour faire valoir vos droits. Vous trouverez cet outil à l'adresse suivante : www.courrieldesplaintes.ca

FRAUDES

D'après la GRC, la fraude touchant les cartes de crédit se montait à près de 200 millions de dollars au Canada en 2003. La fraude touchant les cartes de débit suit de près et atteint 150 millions de dollars par année, et les voleurs ont l'esprit de plus en plus créatif. Les fraudes nous touchent tous. Cette section vous donnera un aperçu des types de fraudes dont il faut vous méfier, en plus de vous offrir des conseils pratiques pour éviter d'en être la cible.

LE SAVIEZ-VOUS?



En 1998, des organismes d'application de la loi et d'autres organismes ont reçu plus de 10 000 plaintes se rapportant uniquement au télémarketing frauduleux.

Types de fraudes

Voici un aperçu des types de fraudes dont il faut se méfier :

- Publicité trompeuse
- Télémarketing frauduleux
- Ventes à paliers multiples et vente pyramidale
- Pratiques commerciales déloyales
- Commerce électronique frauduleux
- Fraude postale
- Fausse monnaie

Voici quelques produits ou services couramment utilisés par les fraudeurs :

- Prêt moyennant des frais payés d'avance
- Pseudo-concours
- Travail à domicile
- Abonnements frauduleux à des magazines
- Redressement du dossier de crédit
- Faux régimes amaigrissants

CONSEILS AUX CONSOMMATEURS

Soyez conscient des signes de fraude les plus courants. Ignorez, par exemple, les offres qui semblent trop belles pour être vraies, car c'est habituellement le cas. Jetez le courrier ou raccrochez le téléphone lorsque vous lisez ou entendez :

- Signez maintenant ou le prix augmentera.
- Vous avez été spécialement choisi...
- Vous avez gagné...
- Tout ce dont nous avons besoin, c'est votre numéro de carte de crédit (ou de compte de banque) aux fins d'identification seulement.
- Vous payez seulement l'affranchissement, la manutention, les taxes...
- Faites de l'argent pendant vos temps libres. Revenu garanti.
- Soyez votre propre patron! Ne travaillez plus jamais pour quelqu'un d'autre. Envoyez-nous seulement 50 \$ pour le matériel et...
- Une voiture neuve! Un voyage à Hawaii! 2 500 \$ en argent comptant! Tout cela est absolument gratuit pour vous!

- Votre numéro de réclamation spécial vous donne la chance de participer à notre concours.
- Nous sommes dans votre quartier et avons des cartouches pour votre photocopieur à un prix réduit.

Rappelez-vous que les consommateurs avisés prennent toujours connaissance du prix total de leur achat et qu'ils vérifient toujours la crédibilité de la compagnie et du produit avant d'acheter.

Méfiez-vous des télévendeurs qui :

- veulent envoyer un service de messagerie récupérer votre argent;
- vous demandent d'envoyer de l'argent par voie électronique;
- veulent retirer directement l'argent de votre compte chèques;
- veulent vous offrir un prix, mais vous demandent des frais de manutention et d'expédition;
- vous demandent votre numéro de carte de crédit, de compte chèques ou de compte d'épargne, votre numéro d'assurance sociale ou tout autre renseignement personnel;
- vous demandent de payer à l'avance, particulièrement pour une inscription à une agence de placement, un redressement du crédit, un prêt ou une carte de crédit;
- vous invitent à adhérer à un système de vente pyramidale ou de commercialisation à paliers multiples.

Protéger votre numéro d'assurance social (NAS)

Le numéro d'assurance sociale donne accès à beaucoup d'information personnelle. Il est réservé aux déclarations de revenus de sorte que seuls certains ministères y ont accès. Un nombre limité et autorisé d'organismes peuvent l'exiger. Soyez réticent à le dévoiler.



LE SAVIEZ-VOUS?

Certaines sociétés émettrices de cartes de crédit offrent une « responsabilité zéro » à l'égard des transactions non autorisées.

CONSEILS DE SÉCURITÉ

Les cartes de crédit, les guichets automatiques et le paiement direct peuvent être très pratiques. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il y a parfois des fraudes en rapport avec leur utilisation. Pour éviter d'en être victime, appliquez ces quelques conseils.

Dix moyens de protéger vos cartes de crédit

Il se peut que ces dix règles vous paraissent futiles. Retenez cependant que, en les ignorant, vous facilitez la tâche aux personnes qui voudraient utiliser vos cartes d'une manière illicite.

1. Au travail, ne laissez jamais vos cartes de crédit sans surveillance. Il se vole plus de cartes de crédit sur les lieux de travail qu'en tout autre endroit.
2. Si votre carte de crédit vous donne accès à un guichet automatique bancaire, protégez votre numéro d'identification personnel ou code secret. Ne le gardez pas sur papier, mémorisez-le.
3. Ne laissez jamais vos cartes de crédit dans le coffre à gants de votre voiture. Une très forte proportion des vols de cartes de crédit sont perpétrés dans les véhicules motorisés.
4. Chaque fois que vous utilisez votre carte, assurez-vous que c'est bien la vôtre que l'on vous remet après paiement.

5. En voyage, gardez vos cartes sur vous ou en lieu sûr.
6. Signalez immédiatement à la société émettrice la perte ou le vol d'une carte. La plupart des fraudes par carte surviennent dans les quelques jours suivant la perte ou le vol.
7. Signez toute nouvelle carte dès réception. N'oubliez pas de détruire les cartes dont vous n'avez plus besoin pour que personne ne puisse les utiliser.
8. Dressez une liste de vos cartes et de leur numéro. Cette information est utile lorsqu'il faut signaler la perte ou le vol de vos cartes.
9. Vérifiez toujours votre relevé mensuel. Assurez-vous que ce sont bien vos transactions qui y figurent.
10. Ne dévoilez jamais le numéro d'une carte par téléphone à moins de faire affaire avec une entreprise absolument fiable. Ne le révélez que si vous êtes à l'origine de la transaction. Veillez sur vos cartes de crédit autant que sur votre argent comptant.

Dix conseils de sécurité pour l'utilisation des guichets automatiques et le paiement direct

1. Passez régulièrement en revue vos livres ou relevés de compte bancaire afin de repérer toute transaction en trop ou manquante. Signalez sans tarder toute erreur. Une transaction manquante peut signifier que votre carte a été écremée.
2. Votre carte de débit ou de guichet automatique vous donne accès à vos comptes. Conservez-la en lieu sûr et ne la « prêtez » pas à personne, ni même à vos amis ou aux membres de votre famille.
3. Pour effectuer une transaction de débit ou utiliser un guichet automatique, il faut disposer à la fois d'une carte d'accès et du numéro d'identification personnel correspondant. Ce numéro, c'est votre signature électronique. Évitez de l'inscrire à quelque endroit que ce soit. Mémorisez-le.
4. Lorsque vous choisissez un numéro d'identification personnel, évitez d'utiliser des données trop évidentes, par exemple, votre nom, votre numéro de téléphone ou votre date de naissance.
5. Ne divulguez votre numéro d'identification personnel sous aucun prétexte. Jamais un employé d'une institution financière, un policier ou un commerçant ne vous le demandera. Vous êtes la seule personne à devoir le connaître.
6. N'effectuez une transaction à un guichet automatique que si vous vous sentez en sécurité. Sinon, reportez votre transaction à plus tard ou rendez-vous à un autre guichet.
7. Pour effectuer une transaction de débit ou utiliser un guichet automatique en toute confidentialité, formez un écran avec votre main ou votre corps. Vous éviterez ainsi que votre numéro d'identification personnel soit déchiffré.
8. À la fin d'une transaction de débit ou d'une transaction à un guichet automatique, n'oubliez pas de prendre votre carte et, s'il y a lieu, votre relevé. Si vous effectuez un retrait à un guichet automatique, comptez les billets reçus et empochez-les immédiatement. Avisez la banque de toute erreur.
9. Si votre carte est perdue, volée ou retenue par un guichet automatique, avisez immédiatement votre institution financière. La plupart des institutions offrent un service téléphonique sans frais ou un service jour et nuit à cet effet.
10. Les vols aux guichet automatique sont rares. Toutefois, si cela devait vous arriver, n'oubliez pas que votre sécurité passe avant tout. Signalez toujours l'incident à la police et à votre institution financière.

Vous voulez en savoir davantage?

- Pour de plus amples renseignements sur comment vous protéger contre la fraude par carte de débit, visitez le site Web du Bureau de la consommation d'Industrie Canada www.consommateur.ic.gc.ca/debitfraude
- Pour des renseignements au sujet du vol d'identité, consultez www.cmcweb.ca/volidentite
- Pour tester votre vulnérabilité à la fraude, répondez au questionnaire sur la fraude disponible dans la section « Résolutions de problèmes et plaintes » du site www.consommateur.ic.gc.ca
- Visitez le site Web de la Gendarmerie royale du Canada à l'adresse www.rcmp-grc.gc.ca On y traite des escroqueries les plus récentes, de la contrefaçon et du télémarketing trompeur.
- Pour de plus amples renseignements ou pour signaler une fraude par télémarketing, visitez le site Web de PhoneBusters à l'adresse www.phonebusters.com
- L'Agence de consommation en matière financière du Canada offre des conseils sur la façon de vous protéger contre des transactions non autorisées sur votre carte de crédit. Elle prodigue également des conseils aux consommateurs qui remarqueraient des transactions non autorisées sur leur relevé de comptes. Pour en savoir davantage, veuillez consulter la publication *Cartes de crédit : à vous de choisir*, sous la rubrique Publications du site Web de l'Agence, à l'adresse www.acfc.gc.ca Vous pouvez également vous procurer gratuitement la version imprimée du document en composant sans frais le 1 866 461-2232.

QUESTIONNAIRE

VÉRIFIEZ VOS CONNAISSANCES

VRAI OU FAUX?

- 1 La démarche de planification budgétaire commence par l'évaluation de sa situation et l'établissement d'objectifs personnels et financiers.
- 2 Un bon objectif est fixé pour une durée déterminée.
- 3 Une bonne façon d'établir un budget est de le faire mensuellement.
- 4 Pour équilibrer son budget du mois courant, il est bien d'utiliser les revenus du mois suivant.
- 5 Un budget doit être régulièrement évalué et révisé.
- 6 La meilleure façon de formuler une plainte est d'être agressif.
- 7 Les comptes bancaires sont tous pareils, peu importe l'institution bancaire.
- 8 Les mêmes frais s'appliquent à toute transaction au guichet automatique, peu importe à quelle institution financière appartient le guichet.
- 9 Pour investir, il faut attendre d'avoir beaucoup d'argent.
- 10 En matière d'épargne, il est plus avantageux de profiter des intérêts composés que des intérêts simples.
- 11 Les fraudeurs de cartes de débit jettent leur dévolu uniquement sur les gens qui gagnent de gros salaires et qui entassent d'importantes sommes d'argent dans leur compte bancaire.
- 12 Si vous avez le choix, vous avez intérêt à ne pas vous faire imposer, car le remboursement d'impôt sera moins élevé que l'accumulation des déductions retranchées sur chaque paie.
- 13 Les services que vous commandez vous appartiennent, et les compagnies qui les fournissent ne peuvent les interrompre pour cause de non-paiement.
- 14 Le retard sur les paiements de loyer n'influence aucunement votre crédit.
- 15 Les logements à louer ne présentent à peu près aucune différence; alors, ce n'est pas la peine de faire une recherche rigoureuse.
- 16 Vous avez l'obligation de payer le loyer à temps au locateur et celui-ci est tenu de vous fournir la jouissance du logement et de s'assurer qu'il suit les règles de sécurité de la province et de la municipalité.
- 17 Avant de magasiner une voiture, neuve ou d'occasion, il faut d'abord établir un budget qui vise les dépenses liés à l'automobile.
- 18 Le taux d'intérêt sur un emprunt automobile ou lors d'un achat à tempérament fait augmenter le montant total à déboursier pour l'achat de la voiture.
- 19 Les voitures d'occasion sont toutes rouillées et sur le point de tomber en ruine.
- 20 Certaines institutions financières et compagnies d'assurances offrent des tarifs réduits aux étudiants.

Choix multiples

1. Qu'est-ce qu'une dépense irrégulière?
 - A. Son montant varie d'un mois à l'autre.
 - B. Elle revient seulement quelques fois dans l'année, mais son montant est prévisible.
 - C. C'est la dépense que je dois réduire en cas de difficultés financières.
 - D. Elle revient chaque mois et son montant est fixe.
2. Parmi les dépenses suivantes, laquelle est une dépense fixe?
 - A. Les droits de scolarité.
 - B. Le loyer.
 - C. L'épicerie.
 - D. Toutes ces réponses.
3. À quoi ça sert d'inscrire nos dépenses?
 - A. Pour savoir où va notre argent.
 - B. Pour tenir à jour nos dossiers.
 - C. Pour prévoir notre budget.
 - D. Toutes ces réponses.
4. Quel est le principe de base de la planification budgétaire?
 - A. La réalisation de ses désirs.
 - B. L'épargne.
 - C. L'équilibre des dépenses et des revenus.
 - D. Aucune de ces réponses.
5. Quelle est la dernière étape de la démarche de planification budgétaire?
 - A. Comparer votre budget avec vos dépenses réelles.
 - B. Prévoir les actions à prendre pour réaliser vos objectifs.
 - C. Évaluer votre situation personnelle et financière.
 - D. Faire un suivi de votre situation financière et réviser votre budget.
6. Quelle est la première étape à entreprendre lorsque vous désirez porter plainte?
 - A. Communiquer avec le vendeur.
 - B. Poursuivre une action en justice.
 - C. Communiquer avec un service gouvernemental et un organisme de protection des consommateurs.
 - D. Aucune de ces réponses.
7. Pour celui ou celle qui ne compte pas faire plusieurs transactions par mois, quel est le meilleur compte bancaire?
 - A. Le compte d'épargne.
 - B. Le compte chèques.
 - C. La ligne de crédit.
 - D. Le compte joint avec les parents.
8. Lequel parmi les choix suivants est celui qui haussera le plus le coût lié à vos transactions bancaires?
 - A. Une transaction en ligne sur votre compte de chèques.
 - B. Une transaction sur un guichet automatique privé.
 - C. Une transaction sur votre compte chèques à partir d'un guichet de votre institution financière.
 - D. Une transaction sur votre compte chèques à partir du guichet d'une autre institution financière.

9. Vos objectifs d'épargne et d'investissement doivent :
- A. Être réalistes.
 - B. Être précis et mesurables.
 - C. Avoir une durée déterminée.
 - D. Prévoir des actions à entreprendre pour les réaliser.
 - E. Toutes ces réponses.
10. Quel type de placement présente le plus haut niveau de risque?
- A. Le compte d'épargne.
 - B. Le dépôt à terme ou le certificat de placement garanti.
 - C. Les obligations de société.
 - D. Les actions à la bourse.
 - E. Aucune de ces réponses. Chaque placement présente le même niveau de risque.
11. La fraude inclut :
- A. La vente à paliers multiples et la vente pyramidale.
 - B. Les pratiques commerciales déloyales.
 - C. La fraude touchant les cartes de crédit et les cartes de débit.
 - D. La publicité trompeuse.
 - E. Toutes ces réponses.
12. Lorsque l'on quitte le nid familial, on doit s'attendre à ce que le loyer annuel coûte :
- A. De 1 000 à 2 000 \$
 - B. De 2 000 à 3 000 \$
 - C. De 3 600 \$ à 6 000 \$
 - D. De 6 200 \$ à 10 000 \$
13. Lequel, parmi les choix suivants, ne constitue pas un avantage de la résidence par rapport à l'appartement?
- A. Le règlement des comptes se fait en un versement à l'institution postsecondaire.
 - B. On a pas à assumer l'obligation d'un bail prolongé.
 - C. L'entretien des locaux communs est effectué par le personnel de l'édifice.
 - D. Chacun a sa salle de bain privée.
14. Choisissez les avantages que procure la vie en appartement en relation avec la vie en résidence :
- I. L'autonomie et la liberté.
 - II. La possibilité d'en faire un véritable chez-vous.
 - III. Le partage des frais de service.
 - IV. L'obligation du locateur de laver votre vaisselle.
- A. I et II.
 - B. I et IV.
 - C. III et IV.
 - D. I, II et III.
 - E. Toutes ces réponses.
15. Lequel, parmi les choix suivants, ne vous permettra pas d'économiser sur vos factures de services?
- A. Réduire le chauffage (température) lorsque vous quittez le logement.
 - B. Vous assurez que les fenêtres sont bien isolées pour les mois d'hiver.
 - C. Laver votre vaisselle vous-même dans l'évier au lieu d'utiliser un lave-vaisselle.
 - D. Pour vous réchauffer, prendre de longues douches chaudes plusieurs fois par jour.

16. En matière d'emprunt, lequel, parmi les choix suivants, n'influe pas sur le taux d'intérêt?
- A. La durée de l'emprunt.
 - B. Le revenu des parents (s'ils ne vous cautionnent pas).
 - C. Le risque.
 - D. Le taux d'inflation.
17. Les dépenses accessoires entourant l'achat ou la location d'une voiture comprennent :
- A. Les assurances.
 - B. L'essence.
 - C. L'entretien.
 - D. Toutes ces réponses.
18. Un an après son achat, un véhicule neuf a déprécié de :
- A. 5 %.
 - B. 13 %.
 - C. 22 %.
 - D. 30 %.
19. Quel est l'un des risques que vous courez à signer un contrat de location de voiture?
- A. On doit payer pour chaque kilomètre excédant le montant indiqué dans le contrat.
 - B. La voiture appartient au concessionnaire; alors, il peut la réclamer lorsque bon lui semble.
 - C. Les voitures offertes en location sont souvent celles qui ont des défauts manufacturiers.
 - D. Une voiture neuve déprécie; alors, vous payez de grosses primes lors de la première année de location, et le prix décroît ensuite.
20. Nommez, parmi les choix suivants, celui qui constitue un avantage d'acheter un véhicule d'occasion par rapport à un véhicule neuf.
- A. Vous pouvez vous procurer un véhicule quasi-neuf sans avoir à absorber le coût de la dépréciation.
 - B. Vous vous donnez le choix entre un véhicule plus abordable ou encore, plus luxueux et puissant.
 - C. Plusieurs concessionnaires offrent des taux de financement moins élevés lors de l'achat d'une voiture d'occasion.
 - D. Toutes ces réponses.

CORRIGÉ

VRAI OU FAUX

- | | | | | |
|---------|---------|----------|----------|----------|
| 1. Vrai | 5. Vrai | 9. Faux | 13. Faux | 17. Vrai |
| 2. Vrai | 6. Faux | 10. Vrai | 14. Faux | 18. Vrai |
| 3. Vrai | 7. Faux | 11. Faux | 15. Faux | 19. Faux |
| 4. Faux | 8. Faux | 12. Faux | 16. Vrai | 20. Vrai |

Choix multiples

1. (B) Elle revient seulement quelques fois dans l'année, mais son montant est prévisible.
2. (B) Le loyer.
3. (D) Toutes ces réponses.
4. (C) L'équilibre des dépenses et des revenus.
5. (D) Faire un suivi de votre situation financière et réviser votre budget.
6. (A) Communiquer avec le vendeur.
7. (A) Le compte d'épargne.
8. (B) Une transaction à un guichet automatique privé.
9. (E) Toutes ces réponses.
10. (D) Les actions à la bourse.
11. (E) Toutes ces réponses.
12. (C) De 3 600 \$ à 6 000 \$.
13. (D) Chacun a sa salle de bain privée.
14. (D) I, II et III.
15. (D) Pour vous réchauffer, prendre de longues douches chaudes plusieurs fois par jour.
16. (B) Le revenu des parents (s'ils ne vous cautionnent pas).
17. (D) Toutes ces réponses.
18. (D) 30 %.
19. (A) On doit payer pour chaque kilomètre excédant le montant indiqué dans le contrat.
20. (D) Toutes ces réponses.

